Le salut public par la démocratie populaire

L'être humain, un animal politique avec la démocratie comme forme naturelle • La justice populaire dans la démocratie populaire tchécoslovaque • Propositions pour le renforcement du Code de la route en France • Julien Benda sur Jean-Sébastien Bach • L'erreur du KPD aux élections allemandes de 1932 • Paul Langevin sur la base scientifique de la morale humaine • La destruction de la personnalité, par Maxime Gorki • L'exemple de la force du Droit dans la question animale • Grand' Peur et Misère du IIIe Reich et La résistible ascension d'Arturo Ui de Brecht

revue pour de nouvelles institutions

Juin 2022 - II

Dans une société qui se décompose, alors que le capitalisme élargit son rayon d'action en cherchant coûte que coûte des voies pour se relancer, seul le peuple se mobilisant pour faire vivre la démocratie peut sauver la situation. Mais se mettre à la hauteur de la démocratie est une tâche ardue ; on ne passe pas aisément de la passivité à l'activité, on ne renverse pas facilement une situation historique.
Car renverser une situation historique, c'est revendiquer le Droit, le porter à un autre niveau, l'appliquer en généralisant dans les esprits les valeurs nouvelles. Elever le niveau de conscience est ainsi la tâche nécessaire, au long cours, pour que le Droit vive, pour que le salut public se réalise par la démocratie populaire, renversant les monopoles et brisant la tendance à la guerre.

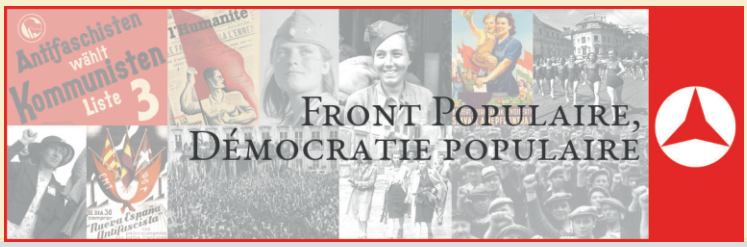
Mise en perspective
L'être humain, un animal politique avec la démocratie comme forme naturelle p.3
Paul Langevin sur la base scientifique de la morale humaine p.24
La destruction de la personnalité, par Maxime Gorki p.28

Droit
La justice populaire dans la démocratie populaire tchécoslovaque p.7
L'exemple de la force du Droit dans la question animale p.33

Force à la loi
Propositions pour le renforcement du Code de la route en France p.11

Culture
Julien Benda sur Jean-Sébastien Bach p.18
Grand' Peur et Misère du IIIème Reich et La résistible ascension d'Arturo Ui de Brecht p.35

Tactique et stratégie
L'erreur du KPD aux élections allemandes de 1932 p.22



L’être humain, un animal politique avec la démocratie comme forme naturelle

Les êtres humains veulent développer leurs personnalités dans la sécurité, tout en contribuant à faire progresser dans le bon sens les choses en général et leur environnement familial, amical, professionnel en particulier. Pour cela, ils doivent vivre dans une société capable de répondre à ce besoin naturel. C’est cela la base de la société démocratique.

Le mot naturel est ici extrêmement important. Le capitalisme réfute que la démocratie soit naturelle, il dit que tous les individus sont différents, que chacun a ses propres intérêts, que la société n’est qu’une sorte de grand compromis et l’État seulement un arbitre. Le Socialisme considère au contraire que l’être humain est forcément un élément du peuple. Il se situe dans le prolongement de l’immense philosophe grec Aristote, qui fut un immense matérialiste de l’antiquité.



Aristote définit l’être humain comme « animal politique », il veut dire par là qu’il ne peut pas vivre sans les autres êtres humains, sans la cité. La cité, en grec ancien, est dit « polis », ayant donné le mot « politique », mot désignant les affaires de la cité.

Pareillement, l’étymologie du mot démocratie nous indique bien ce que cela veut dire. Nous avons les mots grecs demos et kratein, soit peuple et commander. Le peuple commande, il prend des décisions qui lui semblent justes, qui lui sont favorables. Il regarde ce qu’il est possible de faire, comment on peut les faire, il soupèse le pour et le contre, il réfléchit sur le long terme, aux évolutions possibles et nécessaires, et il décide en fonction.

Toutefois, l’autre aspect de la décision du peuple, c’est que lorsque le peuple décide, cela revient à ce qu’il se commande à lui-même, car c’est le peuple qui applique, qui réalise dans les faits les décisions qu’il a lui-même prises. Il faut donc prendre les bonnes décisions, mais également savoir les mettre en œuvre adéquatement. C’est le double défi qui se présente au peuple.

Les masses, les personnalités

Pour comprendre comment le peuple prend les décisions et les applique lui-même, il faut d'abord cerner l'immense richesse qu'il compose. Car il existe une contradiction très simple à comprendre entre les masses, comme bloc, et les personnes qui composent ces masses, avec chacune leur histoire, leurs émotions, leurs existences.

En fait, le peuple est composé de différentes strates sociales. Il y a les ouvriers et les prolétaires en général, les artisans, les commerçants, les intellectuels, les ingénieurs, les étudiants, les retraités, etc. Mais il y a également de grandes disparités dans les parcours personnels, surtout dans une société de consommation développée. Un tel s'est marié jeune et a un enfant exigeant de lui et de sa femme une vie réglée, une autre s'efforce de répondre aux exigences du statut d'artiste sur le plan de la technique et de l'inspiration ; un tel s'adonne à une passion pour la mécanique, une autre consacre son temps disponible pour les animaux en détresse.



La démocratie rassemble tous ces profils différents, elle les unifie sous la forme d'une volonté générale. La démocratie ne peut pas reposer sur un assemblage d'individus, car ce serait la dénaturer. Tout le peuple a les mêmes besoins, les mêmes exigences ; différencier le peuple en individus, en les séparant radicalement, c'est nier la nature humaine, c'est prendre la position du capitalisme qui ne voit en les gens que des consommateurs tous différents les uns des autres.

Dans le peuple, chacun vit sa propre vie, avec sa propre personnalité, cependant tout le monde se rejoint, la collectivité étant ce qui permet à l'être humain, en tant qu'animal politique, d'exister.

La forme adéquate pour répondre à la nature humaine

Il va de soi que pour chaque personne, il n'est possible de donner tout son temps à la participation aux orientations de la société. En même temps, il n'est possible de n'accorder aucun temps à la participation aux orientations de la société. Dans les deux cas, l'être humain se dénaturerait. C'est pourquoi la démocratie qui correspond aux exigences de chaque personne est la démocratie populaire, la démocratie soviétique.

Le principe est facile à comprendre. Si l'on fait en sorte que le peuple délègue les responsabilités à des gens nommés comme fonctionnaires, on perd la base même de la démocratie, même si ces fonctionnaires sont surveillés, même s'ils sont révocables. La démocratie véritable exige que ce soit le peuple qui fasse vivre la démocratie, qu'il la porte, que les fonctionnaires appliquant les décisions soient réellement le prolongement du peuple.

C'est pourquoi Lénine a systématisé la forme des soviets, c'est-à-dire des comités populaires. Le peuple entier est organisé en comités populaires, dont l'assemblage – différent selon les besoins – forme l'État. Cet Etat n'a ainsi rien à voir avec l'État bourgeois, l'État féodal, l'État de l'antiquité. C'est une forme d'État nouvelle, dont l'ancrage et les ramifications sont d'autant plus nombreuses que le peuple s'y active de manière efficace.

Autrement dit, la démocratie est réelle lorsque le peuple est organisé – s'il est organisé, c'est qu'il est conscient. S'il est conscient, c'est que c'est lui qui a donné naissance au régime démocratique, qu'il l'a façonné selon ses besoins. C'est la démocratie populaire, le mot populaire étant ajouté par les communistes dans les années 1940 afin de bien souligner sa substance.



La question de l'espace démocratique repose sur la citoyenneté

La vraie démocratie réduit autant que possible le principe de délégation, elle repose sur la participation concrète la plus large, la plus consciente, la plus active. Cela veut dire qu'il n'y a pas de place pour la passivité : chacun doit être partie prenante, le plus possible. En même temps, il faut que les personnalités de chacun puissent se développer. Et tout cela se déroule dans un cadre concret, dans une société plus ou moins riche, avec une contradiction entre villes et campagnes qui est plus ou moins forte, avec une contradiction entre travail manuel et travail intellectuel qui est plus ou moins forte.

C'est pourquoi si chaque personne relève d'un comité populaire, la forme de ce comité populaire et la manière d'agencer ces comités populaires entre eux évoluent en fonction des situations. La situation de quelqu'un vivant comme paysan isolé dans une campagne n'est pas la même que celle d'un travailleur agricole habitant dans une petite ville non loin de son lieu de travail.



Il faut avoir conscience de cela et c'est pourquoi la démocratie exige qu'on ait toujours un aperçu général. Non seulement la démocratie décide de la cité, mais la cité elle-même permet la démocratie à différents degrés, selon qu'elle corresponde véritablement aux besoins naturels des êtres humains. Ainsi, une ville gigantesque, composée principalement de béton, est un obstacle complet à la démocratie, de par sa dimension anti-naturelle, le mode de vie qu'elle implique et qu'elle impose. Le capitalisme, en générale, rassemble pour mieux diviser, pour mieux atomiser.

La question de l'espace démocratique n'est donc pas seulement une question de principe, c'est également voire surtout une problématique matérielle. La démocratie populaire ne peut se développer authentiquement du jour au lendemain, il faut une humanité qui soit à sa hauteur, tant sur le plan des idées, que dans l'organisation de sa vie de tous les jours. C'est précisément dans ces moments clefs où il y a le saut d'une étape à une autre qu'il y a une révolution culturelle, pour élever le niveau de conscience sociale et culturelle de l'humanité, afin qu'il soit à la hauteur de la nouvelle, forme, plus avancée, de démocratie populaire.

Et plus la démocratie populaire se développe, plus cela reflète un peuple mieux organisé, plus conscient, et plus les êtres humains, comme animaux politiques, vivent une existence réellement naturelle, développant réellement leurs capacités en toute confiance.

Retrouvez S*alut public par la Démocratie populaire* sur les sites pour la Belgique et la France :

VIVELEMAOISME.ORG
MATERIALISME-DIALECTIQUE.COM

La justice populaire dans la démocratie populaire tchécoslovaque

La Tchécoslovaquie est devenue une démocratie populaire en 1948, à la suite de l'immense mouvement de rébellion populaire. Voici la présentation de l'organisation du nouvel Etat sur le plan de la justice.

L'administration de la justice repose, en Tchécoslovaquie, d'une part, sur une législation entièrement nouvelle, d'autre part, sur une partie de l'ancienne législation modifiée dans un sens démocratique.

Aux termes de la Constitution, « l'Etat tchécoslovaque est une république de démocratie populaire et c'est du peuple que procède tout pouvoir s'exerçant à l'intérieur de l'Etat ».

A la fois dans la forme et dans la procédure, la vieille structure rigide de la justice a été simplifiée, humanisée, assouplie. Dans la forme : par l'introduction d'assesseurs populaires temporaires faisant office de juges dans les tribunaux, avec des pouvoirs égaux à ceux des juges professionnels ; dans l'exercice de la justice : par la modification des anciennes limitations apportées aux témoignages de sorte qu'une bien plus grande liberté est donnée à la magistrature assise pour décider quels sont ceux qui sont inadmissibles. Cela ne signifie pas, notons-le bien, qu'on repousse pour autant des témoignages qui auraient été admis par l'ancienne législation.

Les pouvoirs judiciaires sont exercés par des tribunaux indépendants composés en partie de juges de carrière et de juges populaires ; les juges populaires sont des hommes et des femmes venant des usines, des bureaux, de toutes les professions et qui exercent leurs pouvoirs judiciaires comme une des prérogatives de leurs droits de citoyen.



Ces juges sont choisis par les comités nationaux, les autorités démocratiques locales qui sont bien souvent aidés dans cette tâche par les compagnons, les collègues ou les concitoyens des futurs juges ou même leurs voisins qui les désignent comme candidats.

Ainsi est né un nouvel appareil judiciaire composé de juges choisis au milieu de la population laborieuse et qui, par leur sagesse et leur expérience humaine de la vie, viennent heureusement compléter la science des juges de carrière : synthèse nouvelle susceptible de transformer les tribunaux en de véritables organes de la volonté populaire.

Les pouvoirs, quant à l'interrogatoire et à la décision proprement judiciaire, des assesseurs populaires sont, notons-le, égaux à ceux des juges de carrière et leurs décisions peuvent même prévaloir, à l'occasion, sur ceux des juges de carrière car les assesseurs populaires sont, dans la plupart des cas, en majorité.

Le serment des juges, prêté aussi bien par les uns que par les autres, les oblige à interpréter la loi dans l'esprit de la démocratie populaire. C'est cela qui les rend capables d'interpréter et d'appliquer la législation existant antérieurement dans un esprit nouveau et progressiste.

La simplification du système judiciaire a réduit les catégories des tribunaux tchécoslovaques de la façon suivante : il existe aujourd'hui des tribunaux de district et des tribunaux régionaux, le tribunal d'État et la Cour suprême. Il existe aussi certains tribunaux d'arbitrage.

Les tribunaux de district

Les tribunaux de district sont des instances premières compétentes dans toutes les affaires civiles et criminelles, à de rares exceptions près. Un tribunal de district se compose d'un juge de carrière qui fait fonction de président (ou, comme on dit, président du siège) et de deux juges populaires.

Le président siège seul pour les affaires non litigieuses et purement techniques, telles que les signatures d'actes et autres documents ordinaires, etc.

Quand il s'agit d'affaires susceptibles d'entraîner des condamnations à une peine de mort ou une peine supérieure à dix ans de prison, le tribunal de district se compose de deux juges de carrière dont l'un fait fonction de président et de trois juges populaires. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, il y a toujours plus de juges populaires que de juges professionnels.

Les décisions sont prises à la majorité, en cas de désaccord. Juges populaires et juges de carrière ont des pouvoirs égaux. Le juge demeure deux ans en fonctions — période qui peut être renouvelée naturellement. Mais les juges populaires figurent sur une liste si longue qu'en fait aucun d'entre eux n'est en fonctions plus de quelques jours par an, si bien que leurs activités normales n'en souffrent pas.

Les citoyens ont le droit de faire appel aux tribunaux régionaux dans les quinze jours qui suivent la sentence. Dans chaque district il existe un ou plusieurs tribunaux de district selon les besoins. La population moyenne d'un district tchécoslovaque est de 46 730 habitants.

Ces tribunaux sont très près du peuple. Les juges des tribunaux de district sont choisis parmi les habitants du district et sont ainsi en contact étroit avec les conditions de vie des habitants, leurs besoins et leurs désirs.

Les tribunaux régionaux

Les tribunaux régionaux sont surtout des Cours d'appel, bien qu'en certains cas ils siègent comme première instance.



Ceci vaut, par exemple, dans les affaires d'héritage lorsque la valeur du litige dépasse la somme de quinze mille couronnes et si l'une des parties est une entreprise nationalisée. Ils connaissent, en outre, de certaines affaires importantes intéressant la vie administrative de la nation.

Lorsqu'il siège comme juridiction de première instance, le tribunal régional se compose d'un juge de carrière et de deux juges populaires. Comme Cour d'appel il se compose de deux juges de carrière (dont l'un fait fonction de président) et de trois juges populaires. La durée des fonctions des juges, leur désignation, etc., obéissent aux mêmes règles que les tribunaux de district

Alors que la conception générale vise à amplifier la procédure en confiant dans beaucoup d'affaires la juridiction aux tribunaux de district et aux tribunaux régionaux, l'appel peut être, dans certaines circonstances, interjeté devant la Cour suprême. Ceci vaut pour des problèmes d'interprétation de la loi, mais non dans des cas de fait ou de témoignages douteux.

Ces dernières remarques s'appliquent bien entendu dans les seuls cas où appel a été interjeté après décision d'un tribunal de district. Lorsque le tribunal régional a siégé comme première instance, le droit d'appel est illimité. Il existe un tribunal régional dans chaque région et la population moyenne d'une région est de 641 933 habitants.

Le tribunal d'État

Le tribunal d'Etat est une instance régulière et non d'exception.

II a son siège à Prague et sa juridiction s'étend à tout le territoire de la République.
C'est une cour pénale ou criminelle qui agit comme cour de première instance dans les affaires d'infraction à la loi n° 231 sur la sauvegarde de la République de démocratie populaire ou, plus exactement, il connaît de ces crimes que la loi en question punit de la peine de mort ou d'un emprisonnement supérieur à dix ans.

Ce tribunal est aussi compétent pour connaître des affaires de la juridiction militaire.
Le tribunal d'Etat se compose de juges de carrière, civils ou militaires, et de juges
populaires qui sont désignés pour une durée d'un an par le gouvernement sur des propositions faites par les autorités gouvernementales des régions et des districts. Des juges populaires sont également désignés dans les affaires militaires et sont choisis parmi les membres des forces armées sur la proposition du ministre de la Défense nationale.

Dans la plupart des cas, sauf les exceptions prévues par la loi, le tribunal d'État se compose de trois juges de carrière dont l'un fait fonction de président, et de deux juges populaires. Cependant les juges populaires ne participent aux délibérations que dans les cas prévus par la loi, par exemple, quand leur absence pourrait empêcher le tribunal de parvenir à une décision ou lorsque la reprise de la procédure a été décidée.

La Cour suprême

Elle est installée à Brno et a juridiction sur l'ensemble du territoire de la République.
Elle fonctionne comme Cour d'appel connaissant des décisions des tribunaux régionaux et du tribunal d'Etat.
Mais la fonction principale de la Cour suprême intéresse les affaires de non-observation ou de mauvaise interprétation de la loi. Par exemple, il est possible que différents tribunaux régionaux viennent à interpréter la même loi de manière divergente de sorte que les jurisprudences pourraient varier d'une région à l'autre. C'est naturellement indésirable et c'est la fonction de la Cour suprême d'examiner, d'analyser et de prendre finalement une décision pour que la procédure et l'interprétation soient correctes.

Les questions de fait ne peuvent être portées devant la Cour suprême (exception faite lorsqu'elles ont été connues du tribunal d'Etat). Mais la Cour suprême a à connaître et connaît les erreurs de jugement lorsque ces erreurs proviennent d'une carence de science juridique ou d'une mauvaise interprétation de la législation républicaine.
Dans le cas où une erreur de ce genre est établie par la Cour suprême, l'instance inférieure d'où vient l'erreur doit réviser son jugement. Les membres de la Cour suprême, qui existait auparavant en Tchécoslovaquie, se sont vu adjoindre des juges populaires désignés par le gouvernement. Lorsqu'elle connaît des affaires ordinaires, elle se compose de deux juges de carrière et dé trois juges populaires. Quand il est besoin, lorsqu'il s'agit de cas dont nous avons déjà parlé, d'établir une jurisprudence, le tribunal se compose de trois juges de carrière et de deux juges populaires. Les uns et les autres, en raison de la nature hautement technique de telles questions, doivent avoir une profonde culture juridique.

Les procureurs et les avocats

Les tribunaux de district, régionaux et le tribunal d'Etat ont chacun leur procureur du gouvernement assisté d'adjoints. Le procureur général est attaché à la Cour suprême.
Depuis la nouvelle République, le caractère inadmissible de la profession d'avocat — l'aspect financier — a été remplacé par le concept du service public. Le barreau a été reconstitué et réformé. Le devoir du barreau est de sauvegarder le nouvel appareil judiciaire populaire et d'agir en harmonie avec les nouvelles conceptions sociales.





Les juristes appartiennent à des associations régionales elles-mêmes affiliées à l'Association centrale des juristes installée à Prague.

Les juristes exercent leur profession dans leurs propres bureaux, mais ils sont aussi obligés de servir pendant certaines périodes dans les centres de district et de région où ils sont tenus à donner des consultations légales libres. Ils tiennent un compte de tous les honoraires qui leur sont payés et les reversent au trésor de l'association régionale des avocats qui, en retour, paie une certaine somme à chaque juriste. Certains juristes sont aussi employés à cœur d'année pour défendre les intérêts des entreprises nationales dans les procédures civiles.

Mais quand on passe en revue la structure nouvelle de la justice en Tchécoslovaquie, il importe avant tout de se pénétrer de cette idée que le nouvel appareil judiciaire est animé et inspiré par un esprit de dévotion à la cause du peuple.

Ainsi, bien des raisons de désaccord et de litige ont disparu. Dans son esprit comme dans sa lettre la législation et son application en Tchécoslovaquie ont subi des modifications dans le sens d'une véritable renaissance du droit.



L'ensemble de ces rapports de production constitue la structure économique de la société, la base concrète sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique et à laquelle correspondent des formes de conscience sociales déterminées. Le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel en général. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être; c'est inversement leur être social qui détermine leur conscience.

À un certain stade de leur développement, les forces productives matérielles de la société entrent en contradiction avec les rapports de production existants, ou, ce qui n'en est que l'expression juridique, avec les rapports de propriété au sein desquels elles s'étaient mues jusqu'alors. De formes de développement des forces productives qu'ils étaient ces rapports en deviennent des entraves.

Alors s'ouvre une époque de révolution sociale. Le changement dans la base économique bouleverse plus ou moins rapidement toute l'énorme superstructure. Lorsqu'on considère de tels bouleversements, il faut toujours distinguer entre le bouleversement matériel - qu'on peut constater d'une manière scientifiquement rigoureuse - des conditions de production économiques et les formes juridiques, politiques, religieuses, artistiques ou philosophiques, bref, les formes idéologiques sous lesquelles les hommes prennent conscience de ce conflit et le mènent jusqu'au bout.

Pas plus qu'on ne juge un individu sur l'idée qu'il se fait de lui-même, on ne saurait juger une telle époque de bouleversement sur sa conscience de soi; il faut, au contraire, expliquer cette conscience par les contradictions de la vie matérielle, par le conflit qui existe entre les forces productives sociales et les rapports de production.

Karl Marx,
Critique de l'économie politique

La démocratie populaire fera triompher la sécurité routière

Propositions pour le renforcement du Code de la route en France

En 2021, 2947 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine. C'est beaucoup, et surtout, cela n'est qu'un aspect concernant les 53 620 accidents recensés par les forces de l'ordre, faisant 67 141 blessés. Cela signifie des milliers de traumatismes et de séquelles à long terme qui abîment profondément la société toute entière, en plus des individus concernés et de leur entourage.

De plus, il ne faut pas se focaliser uniquement sur les accidents. La sécurité routière, c'est également une question de sécurité psychique et morale pour chaque usager de la route, ainsi que pour les riverains.

Lorsqu'un chauffard surprend et double à 160 km/h un automobiliste conduisant avec toute sa famille à bord à 118 km/h (la vitesse réelle moyenne sur autoroute en France), c'est une agression. Lorsqu'un chauffard à scooter passe à vive allure à quelques centimètres d'un groupe d'enfants aux abords d'une école, c'est une agression, à la fois contre ces enfants, mais aussi contre les adultes constatant la scène avec effroi.

Il y a dans la société française une tendance démocratique qui rejette cette insécurité routière et qui a produit depuis des décennies des règles pour l'endiguer. La démocratie populaire appuie cette tendance et vise justement à ce qu'elle devienne hégémonique en pratique.



Inversement, il existe dans la société française des contre-tendances (ou tendances anti-démocratiques) qui font que la sécurité routière est constamment prise d'assaut par les comportements anti-sociaux, voire barbares, ainsi que par le relativisme généralisé. L'objet de la démocratie populaire est justement de comprendre ces contre-tendances et d'organiser les moyens d'une mobilisation populaire pour les abattre.

Cela signifie un mouvement d'implication démocratique massif sur le sujet, pour irriguer en profondeur la société et marquer chaque esprit individuellement de manière positive. Cela signifie également un état fort capable de réprimer puissamment les contre-tendances.

Il s'agit bien sûr de mener une guerre aussi systématique que minutieuse aux délinquants et criminels routiers. Mais il ne faut pas s'imaginer pour autant que la puissance administrative et policière, par en haut, de manière extérieure à la société, puisse mener seule une telle bataille.

La démocratie populaire en France n'aura de sens que si la population est capable d'une révolution culturelle sur la question de la sécurité routière, et donc d'un questionnement et d'un renversement profond des mœurs en la matière. Il faudra en finir avec le relativisme généralisé à l'égard du Code la route.

En effet, il y a un esprit français qui fait que, en toutes choses, le Français donnera toujours de l'importance à son interprétation personnelle et son analyse « rationnelle » de la situation, plutôt que de se plier tout simplement aux règles collectives.

C'est la différence avec un Allemand ou un Japonais. Eux considèrent par exemple que si un feu de signalisation a été mis à un passage piéton, il n'y a aucune raison de ne pas le respecter et ils trouveront naturel d'attendre le feu vert pour traverser. Le Français est incapable d'une telle patience, car il mène irrésistiblement au fond de lui une analyse « rationnelle » de la situation et considère que le feu de signalisation n'existe qu'à cause des automobiles, et donc qu'il faut le respecter s'il y a des automobiles, mais qu'il est très intelligent de s'en affranchir s'il constate personnellement l'absence d'automobiles.

Ce n'est pas absurde, et on peut même dire que de telles mœurs sont utiles dans certaines situations car cela donne de la souplesse (qui manque aux Allemands et aux Japonais). Par exemple, cela facilite grandement la bataille culturelle contre la religion et les superstitions. Toutefois, en matière de sécurité routière, c'est un véritable désastre et c'est inacceptable pour une société civilisée.

Ce relativisme n'existe pas qu'aux passages piétons, mais également à vélo, en scooter, sur les petites routes de campagne, sur les parkings de supermarché, pour le stationnement en ville, etc.

De fait, les Allemands et les Japonais sont ici bien plus rationnels dans leur comportement collectif, bien que cela peut avoir l'air irrationnel d'un point de vue individuel. Mais comme la démocratie populaire consiste précisément en le triomphe de la force collective sur les particularismes individuels, alors forcément il y aura un grand bouleversement en la matière en France.

Le triomphe de la sécurité routière ne peut qu'être le triomphe de la société sur les mentalités étriquées et auto-centrée des usagers de la route, qu'ils soient en voiture, à moto, en scooter, à vélo, en trottinette électrique ou encore à pied.
Inversement, la démocratie populaire signifie forcément une bataille pour la sécurité routière, qui devient un sujet central de la vie démocratique et culturelle du pays.



Soulignons évidemment qu'on ne peut pas imaginer de changement à cet égard sans un renversement complet des rapports sociaux du pays.

Il y a comme aspect principal la contradiction ville/campagne, qui dans sa résolution produit forcément de nouveaux aménagements et de nouveaux modes de déplacements qui changent la donne par eux-mêmes.

Il y a forcément avec la démocratie populaire un mouvement pour débarrasser les villes des voitures, motos et scooters, tandis qu'à la campagne sont définis et mis en place des moyens alternatifs à la voiture et à la moto, ainsi qu'au scooter et à la mobylette pour les jeunes.

Aussi, il y a forcément avec la démocratie populaire un contrôle d'État de l'économie qui oriente l'industrie vers une production d'automobiles (allant en diminuant) toujours plus sécurisées, parallèle à une production (allant en augmentant) de tramways urbains et ruraux pour les déplacements du quotidien.

Les questions du travail et des trajets qu'il induit, des vacances, du logement, de la santé, et bien-sûr des animaux et de la nature en général, du bilan carbone de la France, changent également entièrement la donne et contribuent directement à de nouvelles modalités de circulation qui vont dans le sens de la sécurité routière.

Toutefois, les voitures, les motos, les scooters, ne disparaîtront pas du jour au lendemain, ce qui nécessite une amélioration des règles et modalités de la sécurité routière.
Précisons également que, même sans les voitures, les motos et les scooters, il faut malgré tout un Code de la route pour la circulation cycliste, et dans une moindre mesure, pour la circulation piétonne.

Voici donc des éléments concrets, comme base de réflexion pour un programme démocratique et populaire en ce qui concerne la sécurité routière avec des mesures étatiques fortes, applicables immédiatement pour renforcer le Code de la route.

Sanctions

Différents permis sont mis en place et sont dotés de 10 points. Chaque point perdu dans le cadre d'un permis en particulier est reporté sur tous les autres permis du titulaire.



L'annulation du permis à l'issue d'une perte des 10 points entraîne au minimum une suspension de permis d'un an (y compris des autres permis), une amende de niveau 2 et une condamnation à un travail d'intérêt général avec enfermement dans une structure de rétention ; si l'infraction ou le délit ayant entraîné la perte de point prévoit des sanctions supérieures, celles-ci sont appliquées en remplacement.

Le barème de retrait de point sur les différents permis, ainsi que les modalités de récupération de points, est étudié de manière démocratique lors d'une grande consultation populaire d'un an et est réformé au maximum 6 mois après cette consultation. Lors de cette consultation, l'État insistera particulièrement sur les sanctions concernant la vitesse.

Le principe doit être le suivant : plus il y a mise en danger d'autrui, plus le retrait de point doit être important. Le barème doit prévoir la possibilité d'un retrait immédiat avec une sanction possible de 10 points. Les différentes infractions ou délits se cumulent, ainsi donc que les retraits de point.

Le cumul des retraits de point doit prévoir la possibilité d'un solde négatif. En cas de solde négatif, il y a interdiction à vie de passer tous les permis, sauf le permis de circulation " cycle " à l'issue de la peine d'enfermement et de travail d'intérêt général prévue par le ou les délits ou crimes sanctionnés.

Les amendes ne sont plus forfaitaires, mais en fonction des revenus, ou des revenus ainsi que du patrimoine à partir d'un certain niveau de patrimoine. Elles sont divisées en trois niveaux :

- niveau 1, pour les infractions n'entraînant pas la perte de point sur un permis (sans mise en danger direct de la sécurité d'autrui) ;
- niveau 2, pour les délits entraînant la perte de point sur un permis (avec mise en danger direct de la sécurité d'autrui) ;

- niveau 3, pour les délits n'ayant pas entraîné un crime, mais ayant approché les conditions d'un crime.

Les amendes sont systématiquement accompagnées d'une peine de travail d'intérêt général, avec ou sans enfermement dans une structure de rétention. Le barème des amendes et peines de travaux d'intérêt général est fixé chaque année par la loi.

Permis de circulation automobile à destination personnelle

Mise en place de deux permis de circulation automobiles à destination personnelle :

- permis A 1, autorisant la conduite de voitures de 5 places maximum avec interdiction de transporter des passagers de moins de 16 ans, à partir de 18 ans. Dérogation pour les jeunes travailleurs et apprentis à partir de 16 ans, en justifiant d'une nécessitée impérieuse.

- permis A 2, autorisant la conduite de voiture ou fourgon jusqu'à 8 passagers (9 personnes avec le conducteur), quel que soit l'âge des passagers, et dans la limite d'une PTAC maximum de 3,5 tonnes, à partir de 21 ans. Le principe est l'interdiction des véhicules d'une PTAC de plus de 1,3 tonnes et, ou, d'une puissance de plus de 130 CV. L'exception est la possibilité de dérogation dûment justifiée (habitat isolé, famille nombreuse, etc.)

Le permis A1 ou A2 doit être renouvelé une fois à partir de 50 ans et avant 55 ans, puis chaque année à partir de 75 ans. Bridage de toutes les voitures à 120 km/h.

Intégration à l'habitacle des voitures d'un dispositif de détection de la vitesse de la voie empruntée et d'un avertisseur sonore et visuel en cas de dépassement. Interdiction des voitures alternatives dites " sans permis ", type Microcar ou Citroën AMI.



Permis de circulation automobile à destination professionnelle

Mise en place de six permis de circulation automobiles à destination professionnelle :

- permis P 1, autorisant la conduite de voitures, camionnettes ou fourgons avec un Poids Total Autorisé en Charge de 2 tonnes maximum, pour le transport de marchandises et de matériel professionnel, à partir de 20 ans, ou 18 ans pour une conduite en présence d'un passager de plus de 25 ans détenteurs de ce même permis.

- permis P 2, autorisant la conduite fourgons ou camions avec un Poids Total Autorisé en Charge entre 2 tonnes et 2,5 tonnes maximum (ou 2,8 tonnes pour les camions circulant au GNV) pour le transport de marchandises et de matériel professionnel, à partir de 21 ans.

- permis P 3A, autorisant la conduite de poids lourd de niveau 1 pour le transport de marchandises.

- permis P 3B, autorisant la conduite de poids lourd de niveau 2 pour le transport de marchandises.

- permis V 1, autorisant la conduite de véhicule avec un Poids Total Autorisé en Charge inférieur à 2 tonnes pour le transport de passagers.

- permis V 2, autorisant la conduite de véhicule avec un Poids Total Autorisé en Charge supérieur à 2 tonnes pour le transport de passagers.

Ces permis doivent être renouvelés une fois à partir de 40 ans et avant 45 ans, et expirent à 70 ans.

Bridage à 120 km/h, 100 km/h ou 90 km/h, suivant le type d'engin, et intégration à l'habitacle des véhicules d'un dispositif de détection de la vitesse de la voie empruntée et d'un avertisseur sonore et visuel en cas de dépassement.

Vélo

Mise en place d'un permis de circulation "cycle", à partir de 10 ans. Les écoles sont chargées de former les enfants à partir de 5 ans et d'organiser les modalités du passage du permis, effectué par des examinateurs extérieurs. Des centres de formation dédiés pour les adultes sont créés.

Le permis de circulation "cycle" doit être renouvelé une fois à partir de 40 ans et avant 45 ans, puis chaque année à partir de 70 ans.

Mise en place d'une licence complémentaire pour l'usage d'un vélo non motorisé dans le cadre professionnel.

La circulation sans permis sur les voies de circulation cyclables, entre 6 ans et 11 ans, est possible uniquement en présence d'un adulte de 19 ans ou plus, titulaire lui-même du permis de circulation "cycle", responsable légal de l'enfant ou muni d'une décharge de responsabilité.



La circulation sans permis, peu importe l'âge, reste possible sur des chemins, parcs ou toutes autres voies isolées du reste de la circulation, avec une vitesse maximale de 25 km/h, sous réserve de la maîtrise totale du véhicule et en respectant une priorité stricte pour les piétons et les animaux. Chaque municipalité est responsable de la définition de ces zones et de l'affichage public les concernant.

Obligation du casque à vélo pour les trajets quotidiens domicile-travail, hors voies isolées du reste de la circulation.

Obligation du casque à vélo pour la pratique sportive.

Sur route, autorisation de circuler à deux cyclistes de front et par groupe de quatre cyclistes maximum. Ils sont considérés comme ne formant qu'un seul véhicule et la priorité doit être laissé à l'ensemble du groupe par les autres véhicules devant la priorité aux deux cyclistes de tête.

Dérogation pour les groupes sportifs ou cyclotouristes comprenant au moins un encadrant diplômé d'une fédération sportive ou de la fédération de cyclo-tourisme, qui a le rôle de capitaine de groupe, qui sont autorisés à circuler à deux de front par groupe de douze, en tenant la droite de la route. Ils sont considérés comme ne formant qu'un seul véhicule et la priorité doit être laissé à l'ensemble du groupe par les autres véhicules devant la priorité aux deux cyclistes de tête.
Dans tous les cas, chaque groupe doit être séparée par l'intervalle d'une distance d'au moins trois voitures.

Les conducteurs de voitures doivent s'annoncer avant de doubler par une pression brève sur l'avertisseur sonore, ou l'action d'un avertisseur sonore alternatif dédié et homologué.

La circulation sportive ou cyclotouriste sur route ouverte à la circulation des autres véhicules est interdite avant 11 ans.

Entre 11 ans et 16 ans, la circulation sportive ou cyclotouriste sur route ouverte à la circulation des autres véhicules est possible uniquement en présence d'au moins un encadrant diplômé d'une fédération sportive ou de la fédération de cyclo-tourisme, qui a le rôle de capitaine de groupe, et avec la présence d'une voiture suiveuse identifiée conduite par un encadrant diplômé d'une fédération sportive ou de la fédération de cyclo-tourisme, en liaison radio avec le capitaine de groupe.



Les municipalités ont l'obligation de mettre à disposition des voitures suiveuses identifiées pour les groupes cyclistes sportifs ou cyclotouristes évoluant sur route, quel que soit l'âge des cyclistes.

Exemption de l'obligation des catadioptres pour pédales pour les cyclistes circulant dans le cadre d'une pratique sportive ou cyclo-touriste et licenciés d'une fédération sportive ou cyclo-touriste.

Deux roues motorisées

Arrêt immédiat des expérimentations de circulation dite interfile pour les motos et scooters dans certains départements (en fait, la plupart des grandes villes).

Application stricte des mêmes règles de circulation que l'ensemble des véhicules des catégories concernées. Par exemple, les motos ou scooters n'ont pas le droit de se faufiler entre les voitures à l'arrêt ou à faible allure. Le dépassement n'est possible que dans les conditions prévues au Code de la route pour l'ensemble des véhicules des catégories concernées.

Contrôle technique tous les deux ans, dès la deuxième année de circulation et immatriculation pour tous les engins motorisés, y compris les trottinettes électriques et les vélos à assistance électrique.

Définition d'une norme anti-bruit de 80 décibels maximum pour les engins déjà en circulation, et 60 décibels pour les nouveaux engins.

Interdiction des trottinettes électriques et engins équivalents atteignant une vitesse supérieure ou égale à 25km/h. Obligation pour les trottinettes électriques et engins équivalents de disposer d'un système de clignotant.

Interdiction des motos d'une puissance équivalente ou supérieur à 250 cm^3.

Mise en place de trois permis pour les engins deux roues motorisées :

- permis 2RM 1 : pour les vélos à assistance électrique et les trottinettes électriques limitées à 25 km/h, à partir de 19 ans (ou à partir de 14 ans avec certificat médical justifiant d'une contrainte forte à la pratique du vélo sans assistance) ;
- permis 2RM 2 : pour les scooters, mobylettes, vélo électriques autonome (dit speedbike) limités à 50 km/h, avec une puissance de, ou équivalente à, 49,9 cm^3 maximum, à partir de 20 ans.
- permis 2RM 3 : pour les scooters et motos avec une puissance comprise, ou équivalente à, entre 50 cm^3 et 249 cm^3, et une vitesse limitée à 120 km/h, à partir de 22 ans.

Mise en place d'une licence complémentaire pour l'usage d'un engin deux roues motorisées dans le cadre professionnel. Tous ces véhicules motorisés sont bridés à leur vitesse maximale. L'affranchissement de cette bride est un délit entraînant une amende de niveau 3 et une condamnation à un travail d'intérêt général avec enfermement, ainsi qu'un retrait de 10 points de permis et une interdiction de permis de 10 ans.

La circulation sur une voie piétonne ou cyclable d'un engin motorisé de catégorie 2 ou 3 est un délit entraînant une amende de niveau 3 et une condamnation à un travail d'intérêt général avec enfermement, ainsi qu'un retrait de 10 points de permis et une interdiction de permis de 10 ans.

Stationnement

Vaste campagne de sensibilisation et de répression concernant le respect du stationnement. Les municipalités sont tenues par la loi de faire respecter sans exception les règles de stationnement sur leur territoire.

Le stationnement sur les voies de circulations piétonnes et cyclables ainsi que les arrêts dangereux sont considérés comme une mise en danger d'autrui, et donc soumis à une perte de point de permis, à une amende de niveau 2 et à un travail d'intérêt général.

Les municipalités ont la possibilité d'autoriser le stationnement sur les emplacements réservés aux livraisons la nuit et les jours fériés.

Assurance

Les services d'assurances privées pour les véhicules sont démantelés et interdits. Un service public de l'assurance pour les véhicules de circulation est crée, avec obligation de cotisation pour chaque véhicule circulant sur les voies qui ne sont pas isolées du reste de la circulation.
Il n'y a aucune politique commerciale et le niveau de garanti est le même pour tous. Le barème de cotisation est défini en fonction du revenu, ou en fonction du revenu et du patrimoine à partir d'un certain niveau de patrimoine. Le système de bonus/malus est aboli.

Sécurité sociale

Mise en place par la Sécurité sociale d'un encadrement du suivi psychologique et médical pour tous les accidentés de la route, y compris les plus bénins. Le recours à ce suivi est obligatoire.
Prise en charge automatique et intégrale par la Sécurité sociale de tous les frais direct ou induits liés aux accidents de la route.

Contrôle

Généralisation des contrôles automatiques par vidéo et appareils radar automatique de la circulation. Généralisation des contrôles physiques par des agents de police de la circulation, avec la création d'une force de police spéciale pour une durée de dix ans, avec l'objectif de ne pas renouveler cette force.

Intégration d'un dispositif de contrôle vidéo automatique de la circulation des autres véhicules sur tous les véhicules professionnels. Pénalisation de l'utilisation ou de la diffusion de dispositifs de détection des contrôles de la circulation. Criminalisation de leur dégradation.

Julien Benda sur Jean-Sébastien Bach
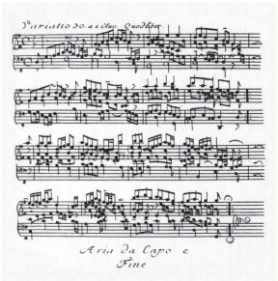


Disons tout de suite, à propos de la célébration qu'elle prépare du bicentenaire de Bach, que notre époque, si souvent rabaissée à juste titre du point de vue artistique,marque ici une pierre blanche — et de quelle taille ! — à son actif ; l'appréciation universelle du grand musicien lui appartient tout entière.

Totalement ignoré des masses, voire d'un grand nombre de spécialistes en son vivant, traité de barbare ou de pur pédant par les romantiques, devenu ensuite l'objet d'un véritable culte, mais pour quelques artistes isolés, c'est seulement à la fin du dix-neuvième siècle que le Cantor saxon peut voir du fond de sa tombe les Passions et les Messes être jouées par toute la terre devant des salles combles et vénérantes, les Sonates et les Chaconnes s'inscrire au programme de tous les virtuoses, le Clavecin bien tempéré et les Suites figurer sur tous les pianos.
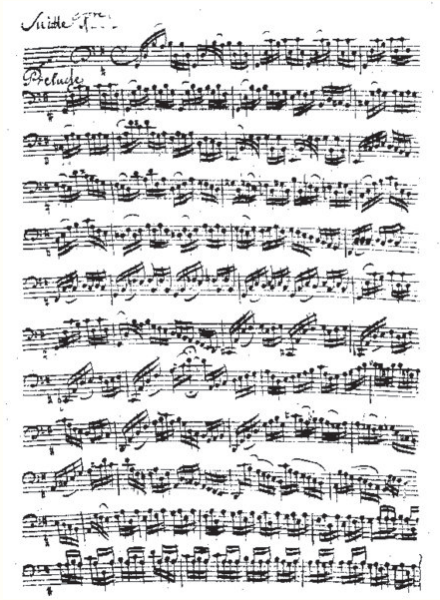
La gloire mondiale de Bach est l'honneur de notre temps.

Quelles sont les qualités de notre auteur qui lui valent cette fortune? Je les vois de deux sortes : D'une part, il répond pleinement à certaines exigences de l'humanité actuelle en face de la chose musicale. D'autre part, il répond non moins parfaitement aux besoins que j'appelle éternels de l'humanité devant le fait musical, encore que de nombreuses écoles modernes nient cette éternité.

Une des exigences de la présente humanité en face de l'art sonore est qu'il soit social, j'entends qu'il touche une humanité collective et non pas quelques initiés, qu'il intéresse une sensibilité générale, non pas quelques satrapes du sentier. Or nul n'est plus social que l'auteur des Passions ; nul n'est plus éloigné de ce musicien contemporain (Albert Roussel) qui prononce qu' « à part deux ou trois belles œuvres qu'on, pourrait écrire pour des fêtes analogues, aux fêtes suisses, tout le reste, dans l'état actuel réciproque de la musique et de la foule, sera toujours destiné à de très rares auditeurs ». (Notez cette assimilation de la popularité de la Passion selon saint Matthieu à celle des fêtes de vendange de Vevey.)



Nul ne contente davantage le besoin qu'a l'humanité de communier avec elle-même, au moyen de la musique, par-dessus ses différences de nationalités, de classes, de races, voire de confessions, car les Passions chantent la foi chrétienne, nullement, comme d'aucuns l'ont soutenu, la foi protestante. [Une formulation



Que l'humanité sente cet universalisme de l’œuvre ici en cause, elle le prouve par la manière dont elle l’écoute. Il y a dans la musique un élément d’affirmation plébéienne, une vox populi, que les maîtres du XIX e siècle, tous fils de la Révolution, Beethoven, Berlioz, Wagner, y ont introduit et dont l’humanité collective, réunie devant un orchestre, est aujourd’hui particulièrement avide.

Or cet élément, l’œuvre de Bach, par anticipation, le présente éminemment ; le chœur de la Passion, le choral des Cantates est expressément la voix du peuple, le chant du peuple au temple. L’humanité ne s'y est pas trompée. Un autre trait que le monde moderne demande à la chose musicale pour en être vraiment ému est la générosité, si j’appelle de ce nom l'élément expansif, la richesse du message, la puissance d’entraînement, tels qu’on les trouve dans l’ouverture de Léonore, la marche hongroise de La Damnation de Faust, le voyage le long du Rhin du Crépuscule des dieux.

Or de ce trait l’œuvre de Bach est encore un exemple crucial, et non pas seulement par ses masses orchestrales, comme le Magnificat ou ses concertos brandebourgeois, mais par le finale de telle sonate/telle « invention », telle pièce du Clavecin bien tempéré ; je pense notamment à la fugue en ut dièse majeur (1 er cahier) et aux acclamations proprement délirantes que je la vis susciter il y a peu de temps chez un auditoire qui venait d'entendre les productions les plus raffinées de tels de nos contemporains.
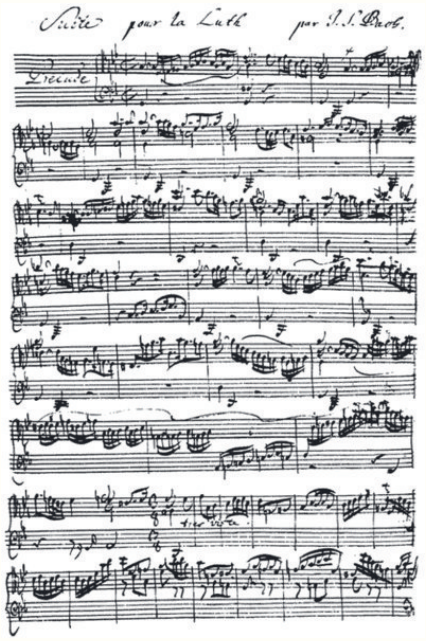
Une autre exigence de nos modernes quant à la musique est de la vouloir toujours expressive. Ont-ils raison? Une musique purement musicale ne serait-elle pas plus haute ? D’ailleurs existe-t-elle ? Peut-elle exister ?

Toutes questions dont je laisse au lecteur le soin de discuter. Toujours est-il que la musique de Bach est éminemment affirmative de mouvements de l’âme. Elle l’est jusqu’aux endroits où on lui permettrait le plus de n'énoncer qu’une construction de l’esprit ; je songe à la fugue XVIII du Clavecin (deuxième cahier) et demande si un Beethoven, dans 1’arioso de l'avant-dernière sonate, ou un Schumann dans ses Nachtstücke, ont été plus. loin dans l’expressivité ; je sais, au milieu de la Fantaisie chromatique, un récitatif qui pourrait être de Chopin. Bach satisfait notre conception moderne de la musique jusqu'en des points où certains esthètes la condamnent.



Une condition que l’âme moderne requiert de l’œuvre musicale est la proscription de l'automatisme, si élevé soit-il, mais l'adaptation de son auteur à ce que son sujet comporte de particulier, de différent des autres, voire de la même famille.

Nul mieux que notre auteur n'incarne ce trait ; les deux Passions sont profondément distinctes, celle selon saint Matthieu signifiant-, par son style, par son rythme, une émotion austère et contenue ; celle selon saint Jean étant d'une grande âpreté dramatique, d'une agitation sombre. De même a-t-on pu dire (Romain Rolland) que celui qui croit savoir une fugue du Clavecin n'en sait qu'une, vu qu'elles obéissent toutes a un esprit distinct. Nul plus que Bach ne satisfait le désir qu a l'humanité actuelle de voir l'artiste se préoccuper de la spécificité de son sujet.



Enfin faut-il. redire que toutes les audaces de la musique moderne — successions de quintes, dissonances criantes, gamme orientale — se trouvent chez Bach, mais qu'elles,s'y trouvent en passant, à l'occasion, et non pas, comme chez maint de nos contemporains, -d'une manière systématique et par suite d'une doctrine ?

Rappelons que- la superposition de trois thèmes distincts, qu'on admire dans l'ouverture des Maîtres Chanteurs, constitue la péroraison de la fugue d'orgue en mi bémol pour l'exaltation du dogme de la Trinité. Rien de plus « à la page » que l'œuvre de notre vieux maître.

Pour les exigences que j'appelle éternelles de l'humanité devant l'acte musical, et auxquelles l'œuvre de Bach répond pleinement, je citerai au premier chef la maîtrise, en entendant sous ce mot le fait par lequel l'artiste domine son sujet et, semblable au démiurge antique, le conduit et l'ordonne selon sa volonté.

Nul n'est moins que notre auteur acquis à ce dogme, cher à tant de nos contemporains, notamment à tant de femmes, selon lequel l'artiste doit s'en remettre à son inspiration dans ce qu'elle a de spontané, d'irrationnel, et bien se garder de l'altérer par l'intervention de l'esprit organisateur. « En ordonnant son émotion-, clament ces docteurs, on la perd » ; comme si tout le problème de l'art n'était pas précisément de l'ordonner sans la perdre. L'ordonnancement de son émoi par son jugement est un des traits souverains du maître aujourd'hui fêté.



La sensibilité de l'humanité à cette vertu ordonnatrice des grandes artistes a été nettement signifiée par cette réponse de Vincent d'Indy à Debussy lui déclarant que « le public ne sait pas ce qu'il veut » : « Le public, répliquait le maître de Fervaal à notre impressionniste, ne sait pas ce qu'il veut en fait d'harmonie, de contre point, d'orchestration, mais il le sait fort bien en ceci : étant donné un sujet, il veut une musique qui en dégage toute l'émotion, tout l'intérêt, toute la poésie qu'il contient ; il veut que son cœur soit touché, son imagination séduite, sa raison satisfaite. »

Ces effets-là, surtout les deux derniers, ne s'obtiennent pas par l'abandonnement de l'homme à son émotion brute, mais par la faculté de la diriger ; encore une fois, Bach la possède au plus haut point.



Un autre trait du fait musical auquel humanité parait éternellement sensible et que Bach détient éminemment est le développement, si l'on appelle ainsi, non pas la scolaire amplification d'un thème, comme on la voit trop souvent chez un Mendelssohn ou un Brahms, mais l'art de tirer d'une idée toutes les richesses qu'elle contient réellement et que nous ne soupçonnions pas ; idées essentiellement à développement, dont de très rares élus — Bach, Beethoven, Wagner — semblent avoir eu le secret.

Notons, par parenthèse, comme il est curieux de voir ce maître du développement être réclamé par des artistes qui, comme l'auteur de Pelléas, ne veulent savoir que des « états naissants» ; ou encore de voir, celui dont on a dit que toute son œuvre « repose sur l'unité de ton (François Ferrand « Bach et son œuvre d'orgue »), être tenu pour son dieu par celui dont la doctrine centrale est de « noyer la tonalité » (Debussy). Il semble qu'il en soit de Bach comme de Descartes ; c'est un grand nom sous lequel entendent s'abriter des esprits qui n'ont rien de commun avec lui. J'ai idée que si le génial musicien entend les productions de tel de ses «disciples», il doit, du fond de sa tombe pousser le fameux soupir : « Je n'avais pas voulu cela ».



Enfin marquons cet aspect de l'œuvre de Bach, qui frappe profondément l'humanité, comme il la frappe dans toute œuvre artistique : sa liberté, et non seulement sa liberté à l'égard des œuvres d'autrui, mais à l'égard d'elle-mème, je veux dire le refus qu'elle fait de se laisser enfermer dans une formule, comme l'œuvre d'un Beethoven, d'un Wagner, d'un Debussy, mais sa faculté de nous offrir une perpétuelle surprise, un éternel imprévisible, une continuelle novitas florida mundi, comme de nous proposer le Défi de Phébus et de Pan à côté des Passions, la Cantate pour le retour d'un ami après la messe en si. Nul mieux que Bach n'a su éviter le tournant dangereux, dont parle Bergson, où l'artiste « devient son propre disciple ».

C'est peut-être ce pouvoir de produire en nous un étonnement inépuisable qu'a voulu exprimer Wagner par ce mot, qui explique en partie l'espèce de fascination que le mage de Leipzig exerce sur l'âme humaine : « Beethoven est un Jupiter olympien, mais Bach est un sphinx ».



Tel est le sens de l'hommage que l'humanité rend aujourd'hui à cette grande mémoire. Il est, eu somme, le retour à la voie royale de l'art sonore ; voie qu'au fond elle n'a jamais quittée, malgré le fracas de certaines actuelles gloires de chapelle, dont j'ai idée qu'elle ne les-célébrera pas dans deux cents ans, pour ne pas dire quelle les aura oubliées depuis longtemps. ■

L'erreur du KPD aux élections allemandes de 1932

L'année 1932 a été un tournant dans l'histoire allemande, dans la mesure où elle préfigure la prise du pouvoir par Adolf Hitler.

Il est intéressant de porter attention à l'erreur commise par le Parti Communiste d'Allemagne au moment des élections, erreur qui une fois apprise permettra l'affirmation des Fronts populaires espagnol et français. En quoi a consisté cette erreur ?

Tout se passe en mars et en avril 1932, lors du vote pour le Président du Reich, qui a grosso modo les mêmes prérogatives que le président de la Ve République française. Le président qui se représente alors, après une première élection en 1925, est Paul von Hindenburg, un général ultra-conservateur qui a dirigé l'Armée allemande pendant la seconde partie de la Première Guerre mondiale.

Il avait été alors élu au second tour, alors qu'il n'avait même pas été présent au premier tour, grâce à l'appui de la droite conservatrice et des nationalistes.

Cependant, la situation avait été modifiée par l'émergence du parti nazi, le NSDAP. Il avait obtenu 18,3 % aux élections parlementaires de 1928. Cela en faisait le second parti ayant le plus de voix, derrière les socialistes (24,5%) et devant les communistes (13,1%). Deux options existaient alors :

- soit considérer qu'inévitablement, Adolf Hitler prendrait les commandes de la droite ;
- soit essayer de briser le bloc de la droite en isolant les nationalistes.

Le premier choix fut effectué par le KPD, qui présenta comme candidat son dirigeant, Ersnt Thälmann. Deux organisations socialistes de gauche, le Parti Socialiste des Ouvriers et l'Union Socialiste Internationale de lutte, soutinrent cette initiative.

Le second choix fut effectué par le SPD, le dirigeant socialiste Ernst Heilmann expliquant que la social-démocratie « devait tout faire pour empêcher l'élection d'un président du Reich qui soit nazi, une élection, qui signifierait la fin du monde pour l'Allemagne comme pour la classe ouvrière, et devait tout donner afin que dans la rue Wilhelm officie un président du Reich qui soit fidèle à la constitution. C'est le but, tout le reste est secondaire. »

Ces deux options ont tout à fait un sens, mais l'erreur n'est au sens strict pas à chercher ici, mais dans le second tour.



Or, au second tour l'élection n'excluait aucun candidat : gagnait simplement le premier en voix, selon le principe de la majorité relative. Et c'est là que le KPD fit l'erreur de maintenir sa candidature. Au second tour tour, Paul Hindenburg obtint 53,1 %, Adolf Hitler 36,8 %, Ernst Thälmann 10,2 %. Paul Hindenburg avait gagné 700 000 voix, Adolf Hitler 2 millions de voix, Ernst Thälmann en avait perdu 1,2 million. Cela montre l'erreur du KPD, qui a continué à se présenter au second tour au lieu de s'effacer.

La question du premier tour était un choix tactique et les socialistes ne faisaient que coller aux institutions ; partant de là, il pouvait sembler logique de chercher à présenter une alternative révolutionnaire.
Toutefois, il était évident au soir du premier tour que cela n'avait pas marché. Il fallait alors s'effacer, afin de permettre une ouverture vers l'unité générale contre Adolf Hitler. Le maintien de la candidature a fermé cette possibilité, ce qui devait coûter très cher par la suite.
Il aurait fallu, en effet, reconnaître la tendance du moment, où l'extrême-droite avait réussi à prendre le dessus, ce qui imposait un repli stratégique. Croire qu'on est à l'offensive alors qu'on recule est une erreur terrible.





Par la suite, aux élections parlementaires de juillet 1932, les nazis obtinrent 37,3 % des voix, puis 33,1 % à celles de novembre 1932. Le recul nazi commençait et pour cette raison, la haute bourgeoisie imposa les nazis au gouvernement, craignant que le fascisme ne cesse de faire son effet dans les masses, alors que le KPD passait de 14,3% à 16,9%. Ersnt Thälmann sera emprisonné en 1933 et assassiné juste avant la fin de la guerre, le socialiste de droite (et d'origine juive) Ernst Heilmann mourra au camp de concentration de Buchenwald.

L'Internationale Communiste saisira la substance de cette erreur et mettra en place la ligne du Front populaire, afin d'être en mesure de toujours saisir de manière adéquate la question de l'unité antifasciste. Cela sera réalisé dans les faits notamment par les Partis Communistes d'Espagne et de France avec les Fronts populaires gouvernementaux, mais aussi de manière significative par le Parti Communiste de Grèce pendant et après la Seconde Guerre mondiale.



La préoccupation essentielle des premiers physiciens, qui furent avant tout des philosophes et des moralistes, de Démocrite et d'Épicure, fut, comme le dit explicitement ce dernier, de libérer les hommes de la crainte des dieux et de la crainte de la mort, de leur donner la paix de l'âme en développant en eux la conviction que la Nature n'était pas le domaine du caprice, mais que tout y était soumis à des lois, compréhensible et prévisible, sinon évitable.

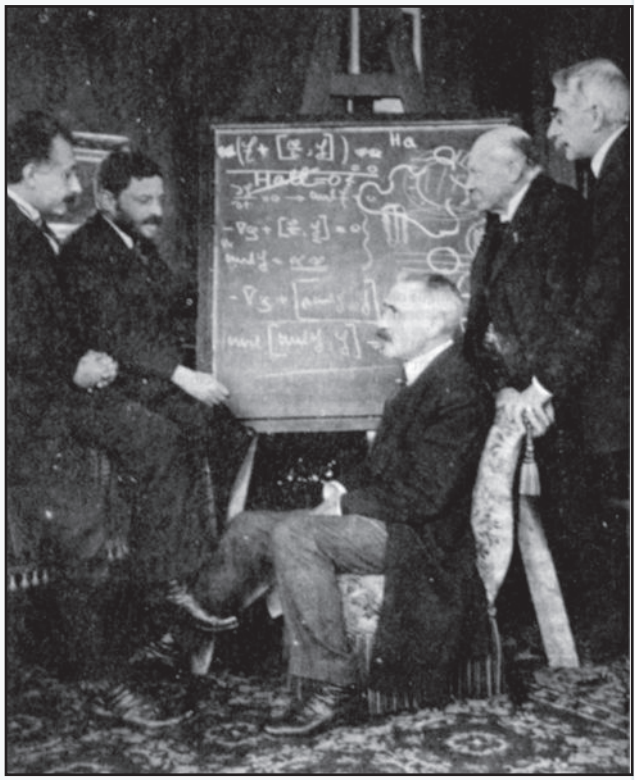
Voici un passage d'Épicure, qui me paraît significatif à ce point de vue : *« Il faut bien se dire que le trouble fondamental de l'âme humaine provient d'abord de ce que l'on considère les phénomènes comme dus à des êtres auxquels on attribue des volontés, des actes et des mobiles ; ensuite de ce qu'on redoute toujours comme certain ou comme probable sur la foi des mythes quelque châtiment terrible et éternel, qu'on redoute même l'insensibilité de la mort, comme si nous devions en avoir conscience ; enfin de ce qu'on éprouve toutes ces craintes, non en conséquence d'opinions mûries, mais d'imaginations sans raison, de sorte que sans définir ce qui est à craindre, on ressent plus de trouble que si l'on s'était fait sur les choses une juste opinion. La paix de l'âme consiste à être délivré de toutes ces craintes. »*

Il ajoute : *« Tout d'abord, il faut bien se persuader que la connaissance des phénomènes physiques, soit en eux-mêmes, soit en connexion avec d'autres phénomènes, n'a d'autre fin que la paix de l'âme et une ferme confiance. »*

Lucrèce a exprimé cette idée de façon magnifique en disant, après avoir décrit la crainte dans laquelle vivaient les hommes devant les caprices du Destin : *« Cette terreur et ces ténèbres de l'âme, il faut donc que les dissipent, non les rayons du soleil ni les traits lumineux du jour, mais la vue de la nature et son explication. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le vers fameux par lequel débute le beau poème dans lequel Lucrèce a exposé la doctrine d'Épicure : '"Heureux celui qui peut connaître les raisons des choses". »*

PAUL LANGEVIN SUR LA BASE SCIENTIFIQUE DE LA MORALE HUMAINE

Paul Langevin (1872-1946) est un important physicien du début du 20e siècle ; il fut toujours engagé aux côtés du peuple et rejoignit le Parti Communiste Français en 1944. Ses écrits principaux ont été rassemblés après sa mort dans l'ouvrage La Pensée et l'Action, dont voici un extrait écrit en 1934.



Les physiciens Albert Einstein, Paul Ehrenfest, Paul Langevin, Heike Kamerlingh Onnes et Pierre Weiss

Je voudrais souligner cet aspect de la science comme moyen de pacification et de libération de l'esprit en montrant- comme les sciences, physiques d'une part, et biologiques de l'autre, ont déjà rempli, au moins, en partie, l'admirable programme d'Épicure et de Lucrèce; je voudrais montrer aussi que c'est en appliquant les méthodes et l'esprit de cette science à tous les aspects de la réalité, et en particulier aux problèmes humains, que nous pouvons conjurer les dangers de l'heure actuelle et sauver notre espèce ; sous le seul postulat qu'elle représente une forme de vie digne d'être préservée.

Le terme aujourd'hui usuel de sciences humaines pour désigner les diverses disciplines où l'on étudie l'homme est déjà significatif d'une confiance générale et croissante dans l'efficacité des méthodes scientifiques et de l'attitude rationnelle, quel que soit le domaine de leur application.

Il est à peine nécessaire de rappeler le mouvement commencé depuis Copernic pour mettre à leur place dans l'Univers l'Homme et la Terre qui le porte, pour en finir avec les conceptions anthropocentrique et géocentrique du monde et pour nous donner la salutaire et morale conviction, que nous sommes tous de plus en plus étroitement solidaires à mesure que la science se développe, que nous serons tous sauvés ou perdus en même temps dans la grande aventure de notre espèce sur ce globe, lancé à travers l'océan de l'espace et du temps.

Le développement de l'astronomie et de la physique nous a permis de faire le point, de manière de plus en plus précise, au cours du grand voyage, de sonder les profondeurs reculées du ciel, d'évaluer l'ancienneté de la Terre et de la Vie derrière nous, ainsi que nos possibilités d'avenir.
C'est tout récemment que nous avons pu obtenir des données précises sur le passé de la Terre et connaître l'âge des terrains par l'analyse chimique des minéraux radioactifs, dans lesquels se pour suit imperturbablement, depuis leur formation, la transformation spontanée de l'uranium et du thorium en hélium et en plomb.

Nous savons ainsi que l'apparition de la vie (sous la forme déjà très complexe des fossiles métamorphosés des terrains archéens) remonte à environ deux millions d'années et que l'évolution dont nous sommes issus a dû se poursuivre sans arrêt pendant cette inconcevable durée. En ce qui concerne l'avenir, nos connaissances récentes sur l'évolution des étoiles et la découverte du fait que leur rayonnement est dû à une destruction progressive et peut être intégrale de la matière qui les compose, nous ont permis d'évaluer le temps pendant lequel un astre comme le soleil peut encore continuer à répandre autour de lui au taux actuel la lumière et la chaleur, génératrices de la vie terrestre et nécessaires à son entretien.

Si des raisons terrestres telles que la dessication, de l'Océan ne viennent pas limiter notre avenir, nous pouvons compter sur dix mille milliards d'années, c'est-à-dire sur un temps cinq mille fois plus long que l'insondable passé de la Terre, pour permettre à notre espèce de développer pleinement ses possibilités.

[Au moment où Paul Langevin écrivait ces lignes, on admettait généralement dans les milieux scientifiques que la matière pouvait se transformer entièrement en énergie au sein des étoiles. Des travaux ultérieurs, fondés sur l'étude des réactions intra-atomiques conduisent à penser aujourd'hui que cette transformation ne serait que partielle. On est ainsi amené à donner à notre soleil une vie probable d'une quinzaine de milliards d'années, ce qui laisse. encore de belles possibilités de développement à notre espèce.]



La biologie, à son tour, quoique moins avancée mais plus proche des problèmes humains, nous apporte des données très importantes et des raisons d'espérer. Elle nous donne aussi, à mon sens, une base plus large et plus solide que toute autre pour notre morale, en nous montrant par l'histoire d'un passé infiniment reculé, et d'accord avec le témoignage héréditaire de notre conscience, suivant quelles règles nous devons orienter notre action pour enrichir et transmettre le trésor d'expérience dont nous sommes les dépositaires d'un moment.

La doctrine de révolution, à peu près unanimement acceptée aujourd'hui, nous apprend que nous sommes issus de formes très primitives de vie à travers les générations sans nombre. Elles nous ont transmis, dans la douleur, la flamme vacillante, mais de plus en plus claire, que nous leur devons de préserver et de transmettre.

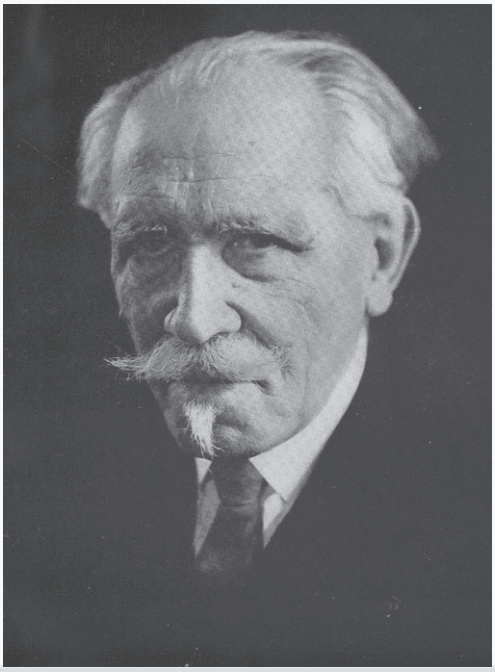
Nous sommes les termes actuels de séries sans lacunes, responsables de leur prolongement, et, le passé garantissant l'avenir, nous pouvons espérer, dans l'infini du temps qui s'ouvre devant elles, les voir évoluer vers des formes de vie incomparablement plus belles et plus riches que la nôtre dans une mesure bien plus grande encore que celle-ci ne dépasse l'amibe primitive, physiquement et intellectuellement.

Il y a, dans cette conception évolutionniste de la vie, une richesse de possibilités dont sont complètement dépourvues les conceptions créationnistes où chaque espèce est fixée dans sa descendance et où l'effort de chacun doit s'isoler l'espoir du salut. individuel, hors de notre-monde. C'est la faiblesse des religions dites de salut qu'elles séparent ainsi l'individu, de l'espèce dans la hantise désespérée d'une survie personnelle. Au contraire, le sentiment d'une solidarité étroite et complète avec notre espèce dans l'espèce et dans le temps, la certitude de possibilités terrestres sans limites pour notre descendance et la conscience de pouvoir influer sur elle par notre propre action, me paraissent capables au plus haut point d'inspirer et d'orienter cette action.

Ce que nous savons par la biologie nous permet de préciser encore davantage, en nous renseignant sur les conditions favorables à l'apparition de formes nouvelles et plus riches de vie. La conception darwinienne de l'évolution laissait au hasard le soin de produire des changements et faisait de la lutte le moyen de sélection qui permettait la survivance des plus aptes. On sait quel mauvais usage ont fait et font de ce mythe les partisans de la guerre éternelle qui voient dans la lutte et la destruction réciproque le moyen de choix pour enrichir et embellir la vie.

Nous n'en sommes heureusement plus là : nous savons que la lutte n'a jamais rien créé et ne sait que détruire. Ce qui permet l'apparition de formes nouvelles et plus hautes de vies, c'est au contraire le processus d'association et d'entraide.

C'est par lui que les protozoaires primitifs se sont réunis pour constituer l'ère multicellulaire, que les individus ainsi constitués se sont progressivement compliqués par la différenciation d'éléments primitivement identiques, puis, au degré suivant, se sont associés pour constituer les sociétés animales ou humaines avec différenciation et spécialisation croissante pour l'enrichissement et l'aide réciproque. C'est lui qui doit, dans l'étape actuelle, aboutir au degré plus élevé encore, au groupement de nations différentes et unies.

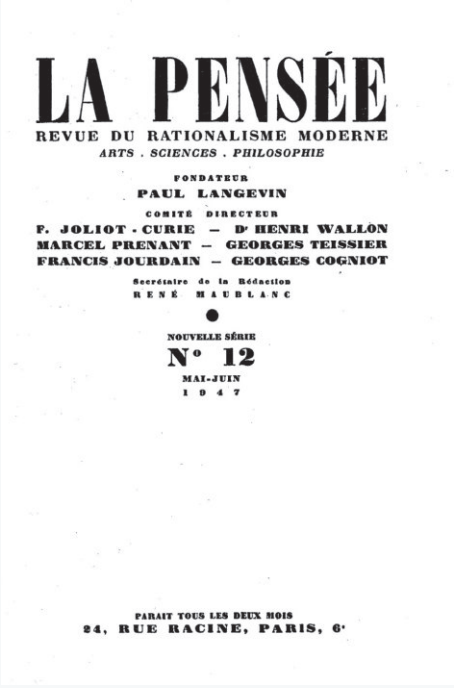


Il dépend de nous, la science nous l'enseigne, que ce progrès s'accomplisse ou que notre espèce meure. Le devoir de chacun, individu ou groupe, pour contribuer à cet enrichissement que permet l'entraide, à cette augmentation continue du trésor commun de sagesse et de science, est de travailler à l'œuvre d'association d'une part, et d'autre part, à l'œuvre de différenciation.

Double devoir de personnalité pour apporter une contribution nouvelle et de solidarité pour mettre cette contribution à la disposition des autres individus ou des autres groupes, et pour profiter aussi de l'apport des autres. C'est là que me semble être la leçon de la science, la base scientifique de la morale humaine que l'étude de la vie permet de dégager.

L'oubli des deux devoirs fait courir deux dangers à la vie collective ou à la vie tout court : le danger d'égoïsme qui compromet la solidarité et le danger de conformisme qui s'oppose au devoir de la personnalité.

Ni égoïsme ni conformisme. Il me semble qu'on peut trouver là les clartés nécessaires pour résoudre le problème fondamental des sociétés humaines, la recherche d'un équilibre heureux entre les droits de l'individu et ceux de la collectivité. ■


LA PENSÉE
REVUE DU RATIONALISME MODERNE
ARTS . SCIENCES . PHILOSOPHIE
FONDATEUR
PAUL LANGEVIN
COMITÉ DIRECTEUR
F. JOLIOT-CURIE — Dr HENRI WALLON
MARCEL PRENANT — GEORGES TEISSIER
FRANCIS JOURDAIN — GEORGES COGNIOT
Secrétaire de la Rédaction
RENÉ MAUBLANC
NOUVELLE SÉRIE
N° 12
MAI-JUIN
1947
PARAIT TOUS LES DEUX MOIS
24, RUE RACINE, PARIS, 6e

Le mode de production capitaliste connaît une phase ascendante dans la mesure où un cycle d'accumulation se lance, une phase descendante dans la mesure où la chute tendancielle du taux de profit, expliquée par Karl Marx dans **Le capital**, produit nécessairement un tassement et effondrement de la capacité à accumuler le capital.

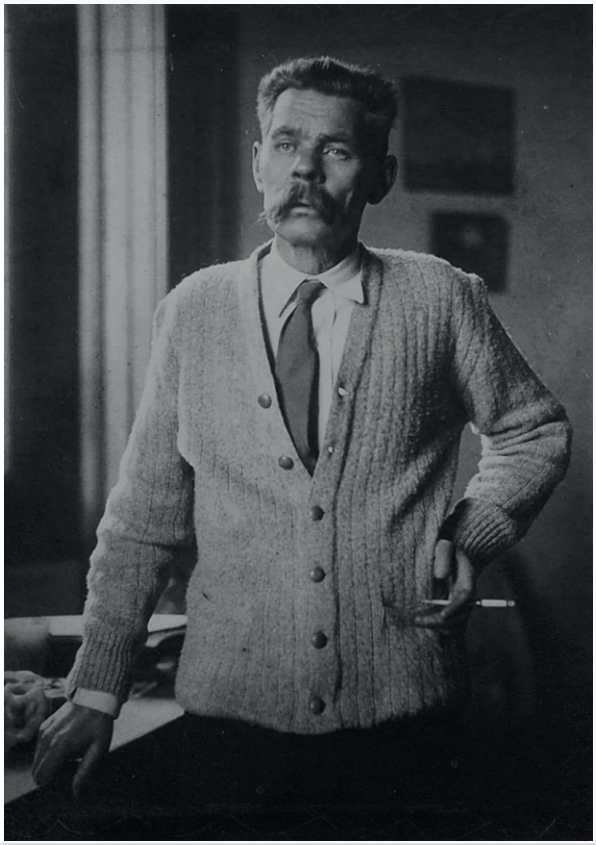
Pour cette raison, les déséquilibres au sein du capital lui-même amène le renforcement toujours plus grand du capital financier et des monopoles, qui l'emportent tendanciellement dans le contrôle de l'économie et de l'appareil d'État.

Cela provoque le développement de la réaction, jusqu'au fascisme et la guerre impérialiste. Cependant, au fascisme s'oppose la démocratie populaire, à la réaction le Front populaire.

La destruction de la personnalité

par

Maxime Gorki



Le peuple n'est pas seulement la force qui crée toutes les valeurs matérielles, il est aussi l'unique et l'intarissable source des valeurs spirituelles, comme il fut le premier poète qui exprimât la beauté et les forces créatrices de la terre. Il a animé les grands poèmes, les grandes tragédies et la plus grands d'entre elles : l'histoire de la civilisation du monde.

Seule la force immense des collectivités explique la beauté profonde des mythes et de la poésie épique, beauté restée inégalée à ce jour et qui repose sur la parfaite harmonie du fond et de la forme.

Cette harmonie est elle-même le fruit de l'unité de la pensée de la cité... Seul l'effort commun de tout un peuple permet des synthèses aussi vastes, des symboles aussi frappants que ceux de Prométhée et de Satan, d'Hercule, de Sviatogor, d'Ilya et de Mikoula, et des centaines de légendes qui expriment l'expérience vécue d'un peuple.

Peut-on douter de la force créatrice des communautés quand, au cours des siècles, le génie des individus isolés n'a rien su imaginer qui approchât, peu ou prou, de l'Iliade [grecque] ou du Kalevala [finlandaise], quand il n'a su créer aucun symbole qui ne portât la marque du génie de son peuple et n'existât, bien avant lui, dans les contes et les légendes populaires...

Ayant produit des héros, le peuple, tout joyeux et fier de contempler leur beauté et leur force, se sentait nécessairement amené à les introduire dans la gent de ses dieux. Il se plaisait à opposer leur volonté aux forces innombrables de la nature, forces hostiles les unes aux autres, en même temps qu'aux hommes.

Le combat entre les dieux et les hommes donne naissance à l'allégorie admirable de Prométhée, génie de l'humanité. C'est dans cette image que l'invention populaire atteint la densité d'un extraordinaire symbole de la foi, c'est dans cette image que l'homme découvre ses fins et la conscience d'être l'égal des dieux...

Mais la société, en conférant à l'homme une valeur personnelle, n'a pas pour autant détruit en elle la conscience de l'unité de sa force.

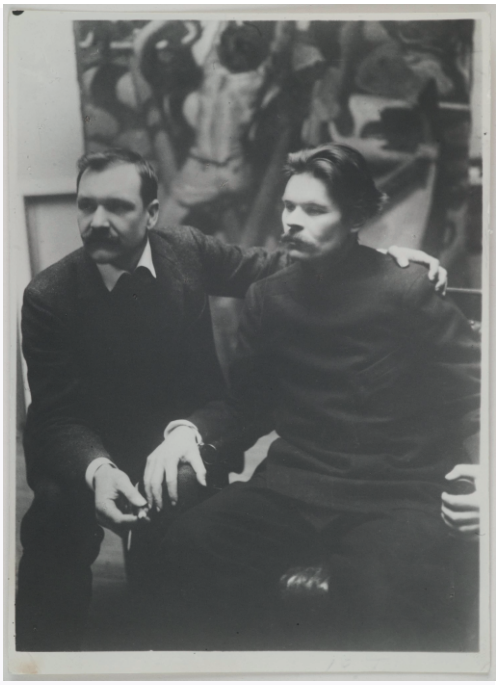
La destruction de la conscience collective. c'est plus tard seulement et dans l'esprit des individus qu'elle se produisit, lorsque, se détachant de la cité, l'individu crut pouvoir se placer devant elle, à côté d'elle, voire au-dessus d'elle. Mais, au début, la personnalité remplissait, en travaillant, son rôle originel : celui d'être l'organe de la société.

Désormais cependant, le souvenir des héros hanta l'esprit des individus. Ils avaient goûté à la douceur du pouvoir sur les hommes. Dès lors, ils songèrent à eh user à leur profit exclusif. Dans ce but, ils décrétèrent l'immutabilité de la création mouvante et s'opposèrent au changement de la vie par la fixité de leurs lois. C'était, leur unique moyen d'asseoir leur pouvoir...

Progressivement, l'individualisme s'érigea en principe, en ordre impératif et tyrannique. Il créa un Dieu immortel et exigea des masses qu'elles reconnussent à la nature divinisée une personnalité indépendante. Il finit par croire lui-même aux facultés créatrices de son Dieu.

Plus tard, cependant, l'individu, pleinement épanoui et désirant une liberté sans entraves, se dressa nécessairement contre les traditions qu'il avait lui-même imaginées et contre le Dieu immortel qui les sanctifiait. Dans son avidité du pouvoir, l'individualisme était, contraint de sacrifier le Dieu immortel, son soutien et sa justification...

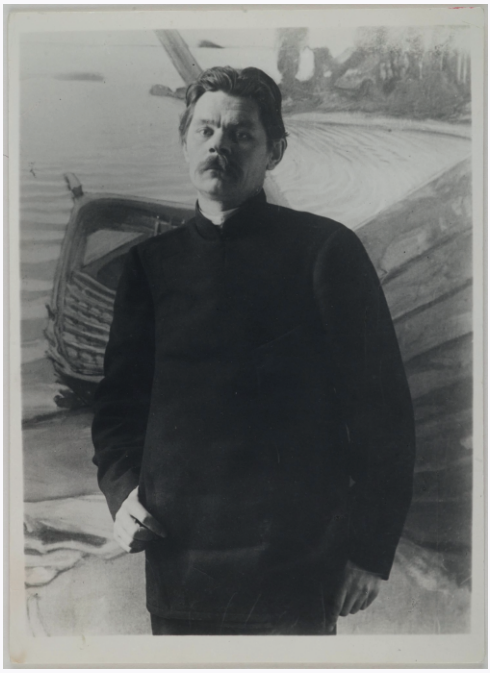
L'individualisme contemporain, toutefois, essaie de ressusciter Dieu par tous les moyens afin de raffermir, par le miracle de l'autorité divine, le « moi » impotent et égaré dans la jungle des intérêts personnels. Car l'individualisme a perdu pour toujours cette source vive de régénération véritable qu'est la communauté…



Le peintre Akseli Gallen-Kallela et Marxime Gorki

Considérez de ce point de vue l'histoire de la culture humaine, observez le rôle de l'individualisme aux époques de stagnation de la vie, puis aux époques de renouveau, par exemple aux temps de la Renaissance et de la Réforme, et vous verrez que, dans le premier cas, l'individu révèle l'inertie la plus manifeste, un penchant marqué air pessimisme, au quiétisme et à d'autres attitudes négatives à l'égard de la société.

A ces moments de l'histoire, tandis que le peuple ne cesse de cristalliser son expérience, l'individu méprise la vie et s'en détache. Il semble ne plus saisir le sens de sa propre existence et traîne lamentablement ses jours dans la fange et dans la grisaille de la vie quotidienne. Il renonce ainsi à la grande tâche créatrice qui est la sienne : la condensation de l'expérience collective en idées, hypothèses et théories.



Dans le second cas, vous serez frappés par l'épanouissement de l'individualité. Ce phénomène s'explique par, le fait que la personnalité, aux époques des grands bouleversements sociaux, devient le point de convergence de milliers de volontés dont elle est l'organe d'élection. Elle se redresse alors toute radieuse dans sa beauté et sans sa force, reflétant l'éclatante ardeur des aspirations de son peuple, de sa classe, de son parti...

On peut considérer comme une preuve frappante de cette thèse la vie dans les républiques italiennes du trecento et du quatrocento. Le génie créateur du peuple italien pénétrait alors tous les recoins de l'esprit, il embrasait toute la vie de sa flamme, il animait cet art merveilleux de la Renaissance, cette pléiade étonnante de maîtres du verbe, de la palette et du burin.



Cimabue, La Maestà ou
La Vierge et l'Enfant en majesté
entourés de six anges, vers 1270



La grandeur et la beauté des préraphaélites s'explique par la communion spirituelle où se fondaient l'artiste et le peuple. Les artistes, de nos jours, s'en convaincraient aisément s'ils voulaient suivre la carrière de Ghirlandajo. Donatello, Brunelleschi et de tous les autres grands artisans de cette époque où la fièvre de la création atteignait au paroxysme, où l'artiste était le favori de son peuple et non le laquais d'un mécène.

C'est ainsi qu'en 1298, le peuple de Florence confiait à Arnolfo di Lapo la construction d'une église, lui écrivait : « Tu élèveras un édifice tel que l'art humain ne puisse rien imaginer de plus grandiose ni de plus beau. Tu dois le concevoir de telle façon qu'il corresponde au cœur si vaste des citoyens et qu'il exprime leurs âmes unies dans une seule et même volonté. »

Lorsque Cimabué eut achevé sa Madone, une telle joie, une telle admiration explosèrent dans son quartier, qu'à dater de ce jour on le nomma le « borgo allegro ». L'histoire de la Renaissance abonde en faits confirmant qu'à cette époque l'art était propriété publique et qu'il était destiné au peuple. C'est le peuple qui l'a fait jaillir, l'a nourri de sa sève et lui a prêté son âme immortelle, naïve et authentique. Les témoignages de tous les historiens de l'époque concordent pour l'attester...

Au cours des siècles, la vie devint une lutte toujours plus mouvementée, toujours plus âpre de tous contre tous. On pourrait croire que, dans ces remous de haine, les capacités combatives de l'individu dussent se développer... En vérité, l'individu n'a su créer ni des Prométhée, ni des Guillaume Tell, ni une seule allégorie comparable en beauté et en force à l'Hercule de la virile antiquité. On a créé une foule Manfred [personnage emblématique de l'échec fatal qu'on trouve dans le drame du romantique anglaisv] et chacun, en termes différents, ressassait l'énigme de la vie, la poignante solitude de l'homme sur la terre, voire l'affligeant isolement de la terre dans l'univers. Si cela semblait digne d'apitoiement, ce n'était pas très génial. Manfred est le Prométhée dégénéré du XIX e siècle, c'est le subtil portrait de l'individualiste bourgeois à jamais incapable de découvrir dans la vie autre chose que soi-même et la mort qui le guette.

Lorsque, parfois, il évoque les souffrances de l'humanité, il ne remarque pas le désir qu'elle éprouve d'en être, délivrée, si ce n'est pour déclarer que la souffrance ne peut être vaincue. Et, en effet, elle ne peut être vaincue quand l'âme, s'abandonnant à la solitude et frappée de cécité, dédaigne l'activité frémissante de la collectivité et ignore jusqu'à la notion de victoire. Une seule joie reste à l'individu, celle de chanter et de déclamer sa souffrance et l'agoni de son âme.

En fait, depuis Manfred, l'« âme du moi » chante un requiem en son propre honneur et en l'honneur de tous les autres humains aussi insignifiants et isolés qu'elle. Parallèlement à cette agonie de l'individualisme, le capital recrée de ses bras de fer, contre sa propre volonté, une nouvelle communauté, celle du prolétariat, qui devient, sous l'oppression, une force morale, une et indivisible. Graduellement, et toujours plus vite, cette force prend conscience d'elle-même, comme la seule force appelée à créer une vie sans entraves et la grande âme collective du monde.

Cette nouvelle force apparaît aux individualistes comme un nuage à leur horizon. Elle leur inspire autant de frayeur que la mort physique, car elle implique la nécessité de leur mort sociale.

Certains d'entre eux sont assez subtils pour discerner la portée des événements à venir et pour vouloir rejoindre les rangs socialistes, où ils joueraient les législateurs, les prophètes et les chefs. Mais il faut que le peuple comprenne, et il comprendra immanquablement, que si le bourgeois semble disposé à cheminer avec lui, c'est pour mieux cacher sa prétention de « conserver sa personnalité ».



Mentalement appauvri, perdu dans le chaos de ses contradictions, toujours ridicule et pitoyable dans ses tentatives de s'abriter dans un coin tranquille, l'individu continue à s'effriter irréparablement et à perdre ce qui lui reste d'envergure.

Cela d'ailleurs, il le sent fort bien. Saisi de désespoir, consciemment ou non, il oscille entre deux extrêmes. Courant après le salut, il se plonge dans la métaphysique, se jette dans les débordements, cherche Dieu et accepte de croire au diable. Et toute cette vaine agitation n'exprime rien d'autre que le pressentiment très net de sa proche perdition, la terreur de l'avenir inéluctable.

L'état d'âme ordinaire de l'individualiste contemporain, c'est l'inquiétude dans le désir. S'ôtant perdu, il rassemble toutes ses énergies pour s'accrocher, vaille que vaille, à la vie. Mais il n'a plus de force. Seule lui reste la ruse, cette « ressource des sots », comme on l'a dit. L'individualiste, loqueteux de l'esprit, fourbu et déhanché, fait les yeux doux au socialisme quand il n'adule pas le capital, cependant que l'angoisse du naufrage social détruit définitivement son « moi » atrophié et rachitique.

Le plus souvent, son désespoir devient cynisme : l'individualiste se met avec hystérie à renier et à brûler ce qu'il adorait. Poussés au paroxysme, ses reniements confinent inévitablement au banditisme des apaches. Ce banditisme est simplement le résultat de la dépravation psychophysique de la personnalité et la preuve irréfutable que la personnalité a atteint le stade suprême de sa décomposition…


Le Petit Journal

Le Petit Journal 5 Centimes SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ 5 Centimes ABONNEMENTS

Le Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial... 10 cent.
Le Petit Journal agricole, 5 cent.
Le Petit Journal illustré de la Jeunesse... 10 cent.
Le Supplément illustré
Le Petit Journal illustré

DIMANCHE 19 MAI 1907

MŒURS D'APACHES
Atroce vengeance d'un rôdeur

L'apache est un être dépouillé de tout sentiment social. Il ne se sent aucun lien avec le monde, ne reconnaît pas les valeurs qui l'entourent et perd même l'instinct de la conservation en même temps que la conscience du prix de sa vie... Ses facultés sensibles s'exaspèrent jusqu'à la morbidité, mais son champ visuel est restreint et il est incapable de synthèses. Cela explique sans doute les paradoxes où se complaît sa pensée et sa propension aux sophismes. « Ce n'est pas son époque qui détermine l'homme, mais l'homme qui détermine son époque », dit-il par exemple… L'oblitération de la personnalité se double d'un état chronique de division interne : la conscience et l'instinct ne se fondent presque jamais en un « moi » unique. Les forces affaiblies de la raison cèdent le pas à l'expérience de l'hérédité, et l'individu se trouve engagé dans une lutte perpétuelle et vaine avec l'ombre de son grand-père.



Des spectres ombrageux, semblables aux Erynies, jaillissent du passé pour le hanter. Ils l'enferment dans une obsession hystérique et appellent, des abîmes de l'instinct, les penchants ataviques de la bête. Son comportement effectif est perverti et bestialisé et réclame, avec opiniâtreté, les excitations violentes... Voilà d'où proviennent l'immoralité sociale, le nihilisme et la hargne qui caractérisent l'apache.

Cet homme qui, durant sa vie, côtoie la démence, représente un danger social autrement grand que les germes infectieux. Il est une menace de contamination spirituelle et ne peut être exterminé par les moyens que nous opposons aux microbes.

L'élément premier de son raisonne ment amoindri, le mobile de ses actes bizarres et Souvent contradictoires, c'est sa haine du monde, de l'humanité. Il hait d'instinct, dans son impuissance de maniaque.

La société contemporaine sent déjà la terre trembler sous elle. C'est ce qui fausse toute sa pensée et se manifeste ouvertement dans la peur générale du lendemain. L'âme des hommes est un désert. Ils tremblent que le soleil ne se lève sur une apparition inconnue et hostile, que la question sociale, venue à maturité, ne se dresse dans un désert comme, le Sphinx. L'homme comprend que la fatalité va au-devant de lui et que, devant elle, il ne pourra durer. Aussi cherche-t-il à lui échapper en se cachant dans l'obscurité des abîmes.

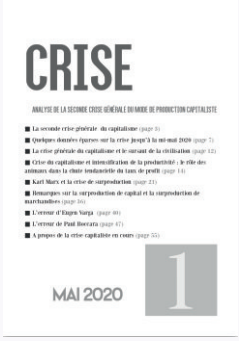
Mais, progressivement, la nouvelle collectivité prend conscience de sa force et commence à comprendre qu'elle est seule appelée à recréer la vie dans une communion sans borne des âmes.

Lisez, étudiez

Crise

(Analyse de la seconde crise générale du mode de production capitaliste)





L'EXEMPLE DE LA FORCE DU DROIT DANS LA QUESTION ANIMALE

Les limites d'un régime anti-démocratique et anti-populaire sont absolument flagrantes avec la question animale. Au-delà de toute considération morale, philosophique ou politique, même en mettant de côté le véganisme en admettant qu'il soit juste de le faire, on voit que le peuple veut des lois pour protéger les animaux et que de telles lois n'existent pas. Pire encore, des lois sont bien mises en place, mais leur portée est symbolique seulement, avec quelques condamnations littéralement anecdotiques ici ou là, pour des situations véritablement extrêmes.

Et, revers de la médaille, les gens sont tous littéralement odieux avec les animaux, une forte minorité se comportant même de manière criminelle. On parle pourtant du même peuple qui veut des droits pour les animaux.

La cassure entre la manière dont les gens vivent en particulier et les considérations générales qu'ils font est ici absolument flagrante ; l'incohérence saute aux yeux.

Les mêmes gens qui veulent aller dans le sens des animaux, si on les en prend en général, comme masse, se précipitent au McDonald's et sont indifférents au moindre animal en détresse devant leurs yeux, si on les prend en particulier, comme individus.

C'est là la preuve d'une absence de cadre démocratique pour le peuple. Les gens ne peuvent pas exprimer ce qu'ils ont au fond d'eux, leur démarche est déviée.

Si les gens avaient une personnalité forte, ils assumeraient en effet leurs propres valeurs, cependant pétris dans le cynisme de la société capitaliste, ils passent toujours leur chemin, voire se comportent de manière sadique, perverse.



Tout cela converge avec un capitalisme porté par une bourgeoisie qui vaque à ses affaires, c'est-à-dire ses affaires capitalistes, où les animaux sont des marchandises comme les autres, comme tout le reste. Le capitalisme passe toujours en force, de manière anti-démocratique.

Le capitalisme implique d'effacer la démocratie et le peuple à tous les niveaux où il faut que la machine tourne, que rien ne vienne la gripper.

En ce sens, rien n'est plus erroné que ces gens manifestant parfois avec des pancartes disant que « les animaux ne sont pas des objets » : en pratique, tout est marchandise dans le capitalisme, et qui s'oppose à cela est mis de côté ou écrasé. On ne peut pas changer « de l'intérieur » une société fondée sur un tel principe.

Cependant, pour parfaire le tableau, il faut noter justement cet autre aspect caractérisant un régime anti-démocratique et anti-populaire.

En effet, les milieux de la protection animale, qui devraient assumer le Droit comme force transformatrice, ne le font pas, étant écrasés par la pression de l'indifférence.



Ils tablent sur un changement de mentalité, sans jamais parvenir à saisir d'où il pourrait venir, sans en prendre l'initiative, sans mener aucun travail de fond sur ce plan afin d'avoir une perspective de ce qui pourrait être mis en place.

Ce qui amène tout un petit monde de spécialistes, sous la forme d'experts en droit, de professeurs d'universités, d'intellectuels divers et variés, à prétendre être à la hauteur sur ce plan.

Or, il va de soi qu'il s'agit simplement de carriéristes bourgeois, sincères à la base souvent mais totalement corrompus dans la pratique et s'inscrivant simplement dans la société capitaliste.

Pareillement d'ailleurs, il existe tout un capitalisme végétalien ou végétarien qui contourne pareillement le Droit, et même les animaux eux-mêmes puisqu'on parle ici de consommateurs repliés sur eux-mêmes, à l'écart de la réalité pour ainsi dire.

Et encore faut-il dire qu'un tel capitalisme ne peut être que très limité, car le capitalisme implique le libéralisme en général.

Il ne peut pas y avoir un type de consommation l'emportant totalement sur un autre, ce serait contraire au principe de la concurrence.

Autrement dit, le consommateur dans le capitalisme consomme non pas ce qu'il a choisi, mais bien ce qu'on lui fait consommer. Il peut suivre une mode ou tenter de suivre des choix particuliers, mais cela intègre un dispositif capitaliste en général.

Même s'il a des valeurs différentes de sa consommation, il obéit à la pression capitaliste dans son ensemble, il s'incline et intègre le capitalisme, de manière participative même avec la société de consommation.

On ne peut pas sortir du capitalisme par la consommation. C'est là où la question du Droit montre bien qu'elle ne peut pas être séparée du contrôle des choix de production, tout comme les choix de production ne peuvent pas être séparés du Droit. Une société démocratique pour le peuple unifie le fond et la forme de ce dernier, empêchant l'existence de barrières, de déviations l'amenant à se comporter contraire à ses propres intérêts, à ses propres valeurs.

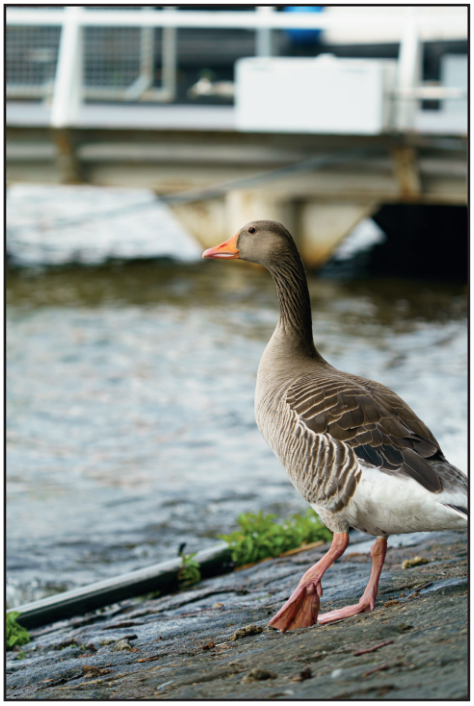
La question animale, pour être résolue démocratiquement, doit nécessairement faire en sorte que les décisions faites au niveau juridique soient les mêmes que celles faites au niveau de la production. Tout découplage forme une barrière artificielle dans la société.

Il est bien connu d'ailleurs que le libéralisme professe justement la séparation des pouvoirs. Bien que jamais réalisé au sens strict, le principe est que le législatif, le judiciaire et l'exécutif soient des domaines séparés. La question animale montre très bien la vanité d'une telle vision des choses. Dans la pratique en effet, cela veut dire qu'un parlement met en place une loi concernant les animaux, que la police intervient en cas de non-respect de la loi, que les juges condamnent ensuite les infractions.

Or, il est bien connu que les parlementaires sont hors sol dans la question animale, ne s'intéressant nullement à ce qui se passe sur le terrain, alors qu'inversement cette réalité du terrain est souvent connu des policiers et même des juges. De la même manière, si les policiers savent ce qui se passe sur le terrain, ils n'ont pas forcément les moyens d'intervenir, ni les connaissances pour cela, voire même la volonté, parce qu'ils n'ont pas la loi les poussant dans une certaine direction.

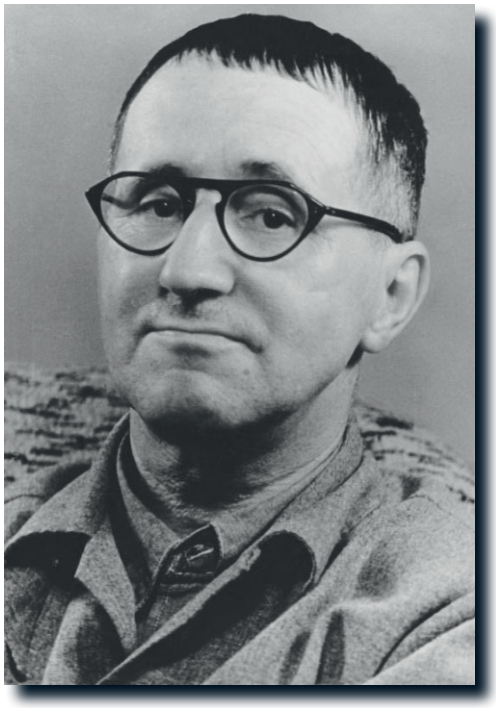
Quant aux juges, ils appliquent les lois concernant les animaux relativement comme bon leur semble en raison du caractère flou de celles-ci, car le capitalisme prédomine et empêche que la loi l'emporte sur les exigences du marché. Un concept comme la « maltraitance » animale est ici exemplaire. On n'en aura pas la même interprétation selon qu'on connaisse les animaux ou non, qu'on prenne leur partie ou non, qu'on considère comme prioritaire de ne pas toucher à la production ou non.

Cela montre bien qu'une « division » des pouvoirs est une abstraction servant simplement à empêcher le peuple de porter le Droit et de le réaliser. La démocratie populaire est inversement un régime permettant au peuple d'exprimer directement son point de vue et de façonner la société à son image. C'est alors qu'il peut commencer les grands chantiers de réaliser la société adéquate à ses exigences : la société socialiste, en marche vers le communisme.



Grand' Peur et Misère du IIIème Reich et *La résistible ascension d'Arturo Ui* de Brecht

Le grand dramaturge allemand Bertolt Brecht (1898-1956) a été contemporain de la montée du fascisme, et deux oeuvres traitant du fascisme sont particulièrement notables et connues. *Grand' Peur et Misère du IIIème Reich* et *La résistible ascension d'Arturo Ui* ont pourtant deux perspectives radicalement différentes. Brecht a abordé dans d'autres pièces la question du fascisme (Têtes rondes et Têtes pointues, Les Fusils de la Mère Carrar, etc.), mais ces deux oeuvres sont les plus développées, les plus poussées.



Grand' Peur et Misère du IIIème Reich consiste en 24 scènes représentant la vie quotidienne pendant les débuts de l'Allemagne nazie. La pièce a eu également comme titre *La vie privée de la race des seigneurs,* et forme une sorte de panorama de la peur quotidienne face à la terreur, de l'esprit de délation, de l'idéologie « nationale » dominante, des privations, etc.

On peut par exemple voir un juge terrorisé à l'idée de rendre un jugement en raison des prévenus qui font partie de la SA alors que de l'autre côté le plaignant est lié à des dirigeants SS, ou encore des parents qui ont peur que leur enfant subjugué par les jeunesses hitlériennes les dénonce comme opposants.

On voit bien entendu la vie quotidienne pleine de privations des masses, avec également la question du rapport homme - femme. On a une scène dans un camp où un communiste reproche à un socialiste d'avoir empêché le front unique et d'avoir préféré la victoire nazie à l'alliance avec les communistes. On a une scène très dure où un communiste sort d'un camp et affronte la suspicion inévitable et nécessaire de ses camarades à sa libération, qui doivent tout faire pour savoir si leur ancien camarade a été « retourné » et s'est transformé en indic.

On a donc somme toute un panorama qui ne se veut pas explicatif, mais réaliste, selon la perspective socialiste d'ailleurs.

*La résistible ascension d'Arturo U*i a une démarche différente. Brecht a ici composé une grande parabole de l'Allemagne des années 1930 afin de démystifier les nazis. A la fin de la pièce est dite la phrase «Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde», qui est assez connu en France concernant le fascisme. La pièce se déroule dans le Chicago des années 1930, avec le trust du chou-fleur qui subit la crise et ne trouve comme solution que d'utiliser les gangsters pour forcer les détaillants à obéir aux règles du trust du chou-fleur !

Arturo Ui, qui représente donc Adolf Hitler, présenté comme le chef de gang d'une horde de brutes (en fait les SA), est un opportuniste qui tente de s'imposer comme le « sauveur », afin de réaliser son « destin » de chef. Dans *La résistible ascension d'Arturo Ui* on ne voit donc pas la vie quotidienne, on a au contraire une mise en scène, avec comme protagonistes les détaillants, les gangsters et le trust. Et c'est là précisément que le bât blesse. Le peuple n'est pas représenté dans la pièce *La résistible ascension d'Arturo Ui* et c'est en opposition absolue avec les principes élaborés par Brecht. Ce dernier a en effet toujours souligné que le réalisme socialiste devait représenter les masses comme protagonistes, qu'il était anti-dialectique de présenter l'histoire de l'Allemagne comme seulement négative.

En fait, la première représentation date 1958, soit deux années après sa mort, à partir d'un cahier de Brecht Il y avait eu des discussions, au début des années 1950 en République Démocratique Allemande, au sujet de cette oeuvre, entre Brecht et des artistes communistes et Brecht avait effectué son autocritique. Il avait notamment expliqué que l'oeuvre n'avait de sens que par rapport à l'année où elle avait été écrite - 1941. C'est-à-dire que pour Brecht l'oeuvre n'avait de sens qu'à un moment donné et qu'elle n'était en rien une explication générale du fascisme.

De plus, Brecht admettait la critique comme quoi le personnage de Roma, qui symbolise le dirigeant des SA Roehm, assassiné durant la nuit des longs couteaux (Brecht faisant un parallèle avec une vague d'exécutions entre bandes à Chicago le jour de la Saint-Valentin en 1929), se voit donné de manière fondamentalement erroné des caractères de « martyr. »

Ainsi donc, si *Grand' Peur et Misère du IIIème Reich* correspond à la ligne réaliste socialiste et est une oeuvre à mettre en avant, *La résistible ascension d'Arturo Ui* est une oeuvre insuffisante et d'ailleurs la bourgeoisie appuie sur cette faille fatale qu'est l'absence du peuple. L'oeuvre de Brecht est transformée en oeuvre « anti totalitaire »; ainsi à Berlin en 2008 où l'on peut voir inscrit lors d'une représentation *Moscou : 100 kilomètres* sur les jerricans d'essence des gangsters, afin d'assimiler les « dictatures nazie et stalinienne. »

Tout cela est d'un grand enseignement. En s'intéressant à un aspect précis du fascisme - le caractère ridicule des dirigeants fascistes, Brecht a tenté de servir le peuple, mais sa contribution s'est transformé en son contraire de part la faiblesse concernant la présence du peuple, ou comme le dit Brecht de son « potentiel de création ». Le fascisme s'oppose en effet non seulement au peuple, mais au peuple en mouvement, en action, c'est-à-dire à la démocratie, à la démocratie populaire. Le fascisme ne peut pas être combattu si l'on ne voit pas cet aspect, si on le réduit à une sorte d'opération de police géante visant à rétablir l'ordre.

L'exemple des deux oeuvres de Bertolt Brecht est ici frappant ; il montre qu'on ne peut pas saisir le fascisme sans son contraire, la démocratie populaire. Combattre l'un des pôles de cette contradiction c'est se retrouver avec l'autre pôle, toujours.